

BIBLIOTHEQUE
DE L'UNIVERSITE

DOCTORAT
ES-LETTRES

PARIS

THÈSES
EN FRANÇAIS
3^{ÈME} SÉRIE

3

615

2. PARTIE
1848-1849

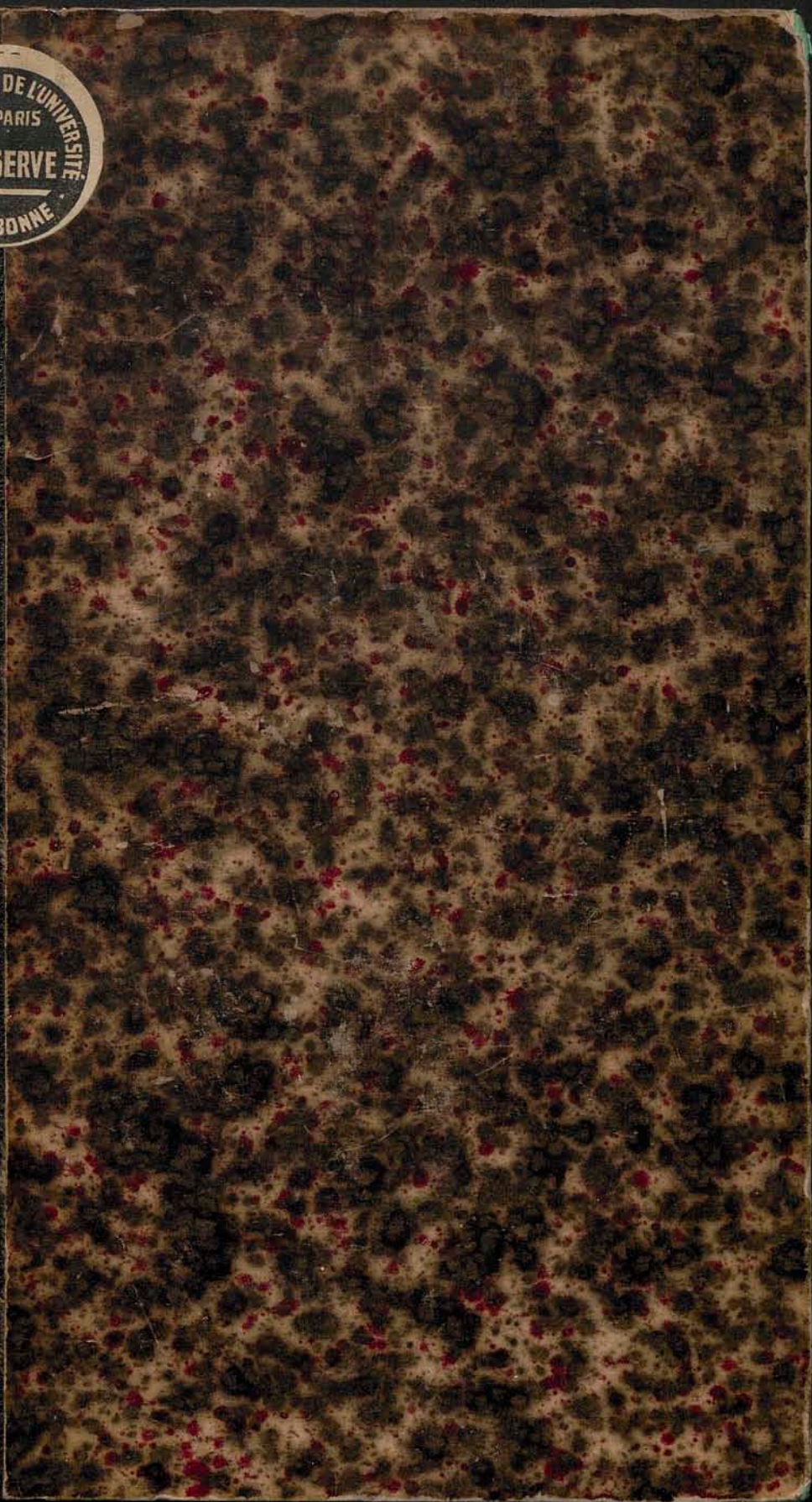
H. MARTIN
ETIENNE

615



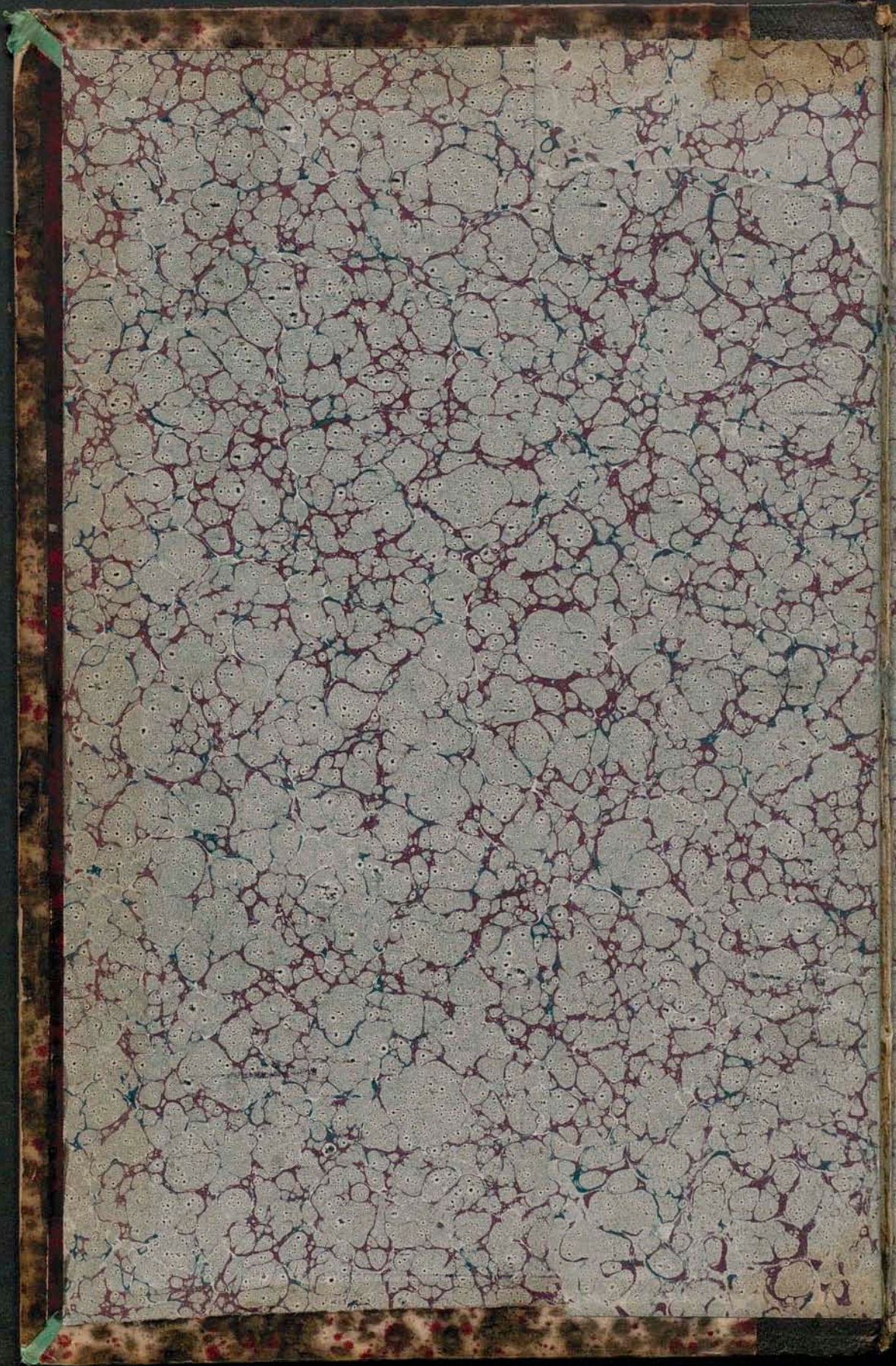


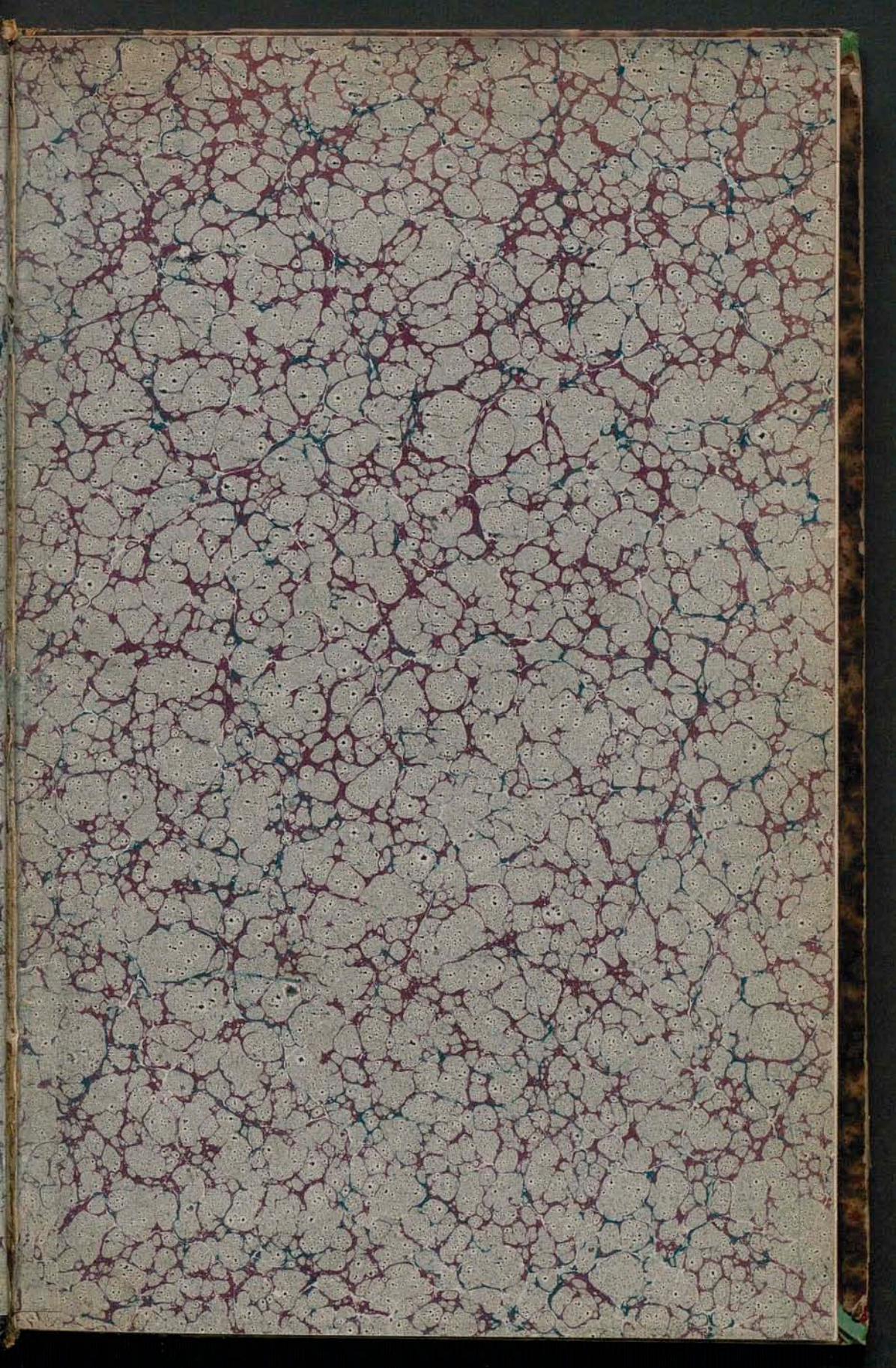




MS

5





BIBLIOTHÈQUE DE LA SORBONNE

13, RUE DE LA SORBONNE - 75257 PARIS CEDEX 05

CONTACTS : 01 40 46 30 97 - info@biu.sorbonne.fr

Inv. :

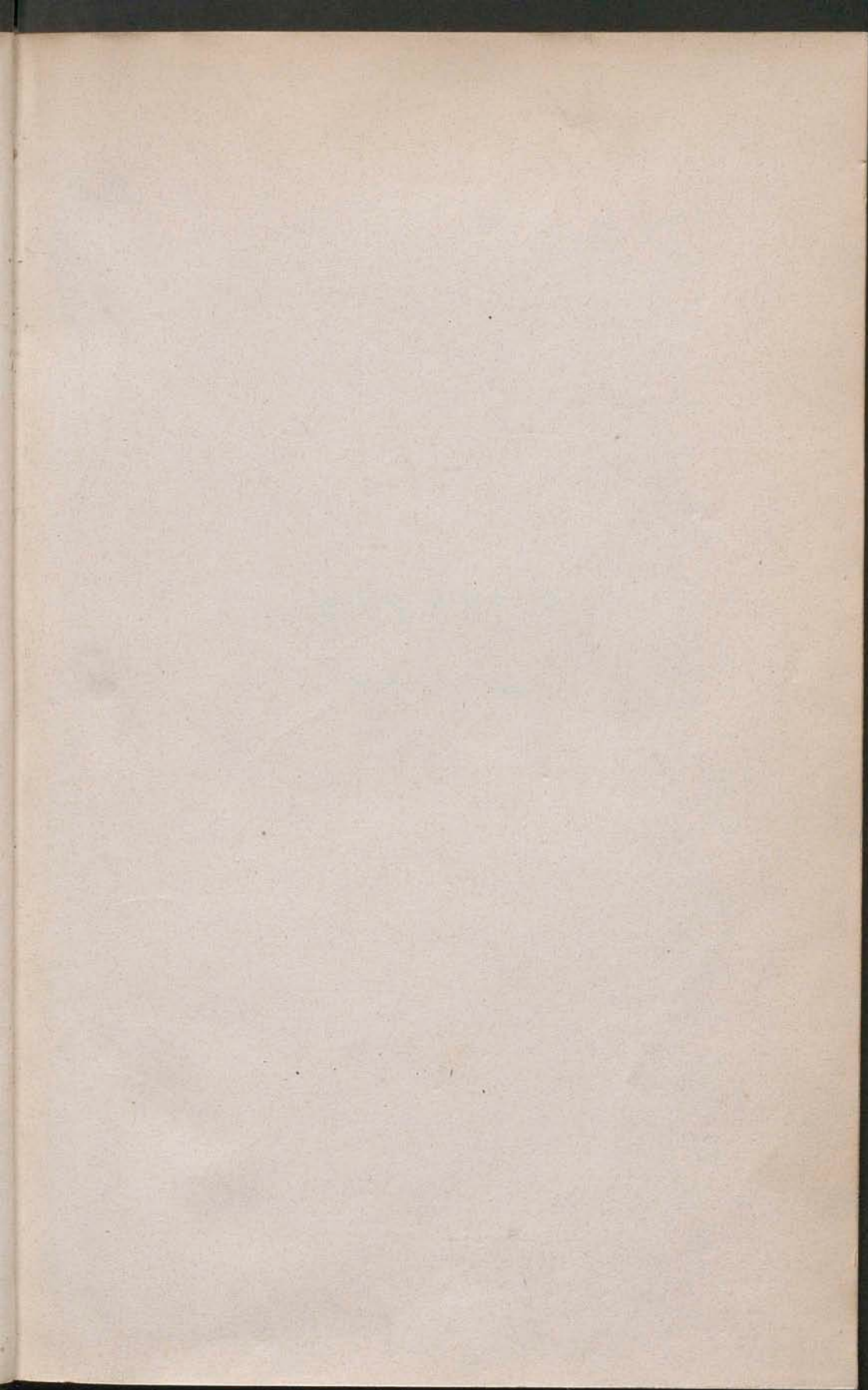
SU ppn :

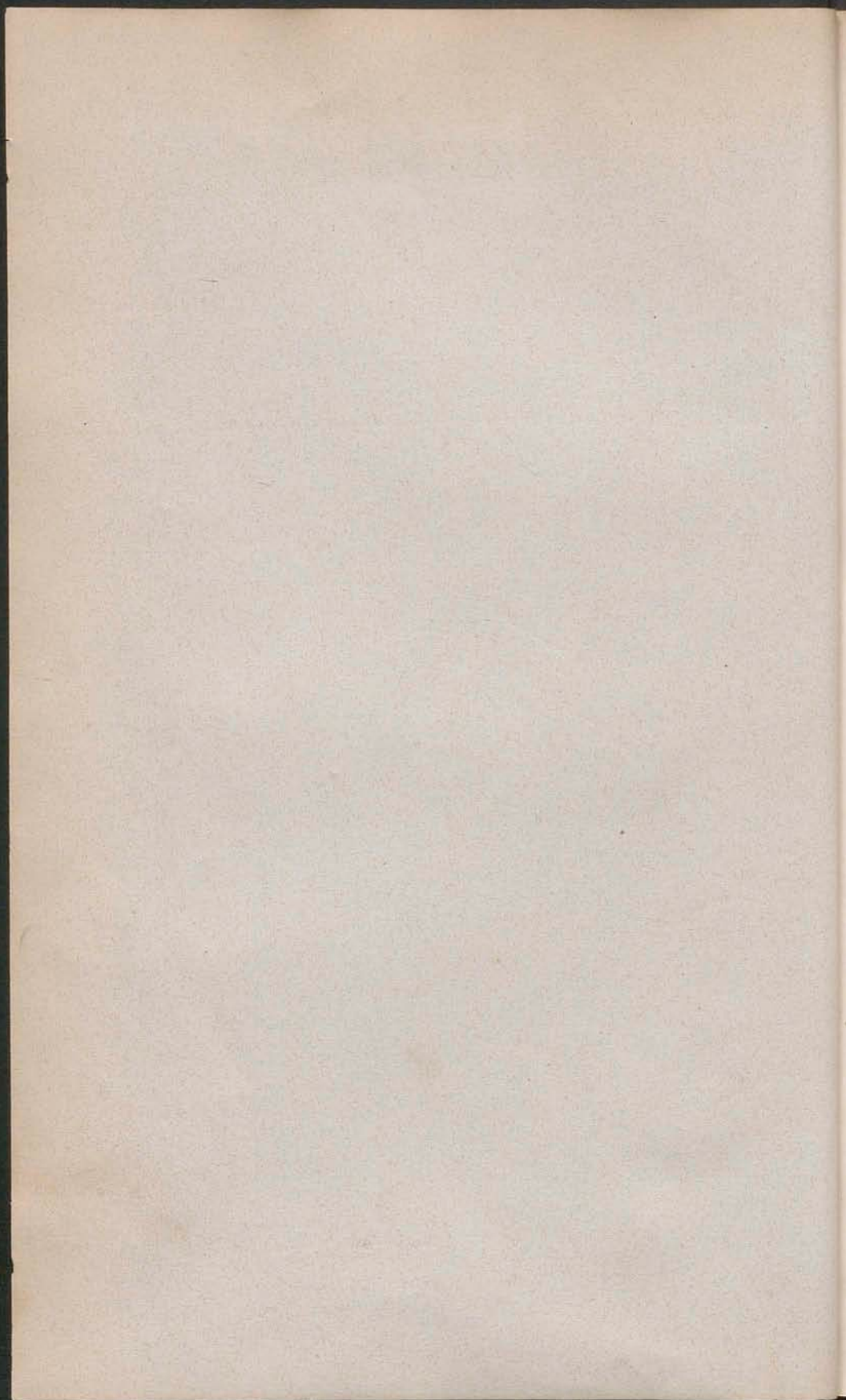
Cote :

R.H.F.U.F 8-82-365

D00206037 8







LA MONARCHIE

AU XVII^e SIÈCLE.

LA MONARCHIE

PAR M. DE LA FAYETTE

1789

1790

1791

1792

1793

1794

1795

1796

1797

1798

1799

bio
H. F. u. f. 82 (III, 2^e p. 1)
~~H. F. L. 57.~~
LA

MONARCHIE AU XVII^e SIÈCLE

ÉTUDE

SUR LE SYSTÈME ET L'INFLUENCE PERSONNELLE DE LOUIS XIV

PRINCIPALEMENT

EN CE QUI CONCERNE LA COUR, LES LETTRES, LES ARTS ET LES CROYANCES
PENDANT LA PREMIÈRE PÉRIODE DU GOUVERNEMENT DE CE PRINCE

VUES COMPARÉES DE LOUIS XIV ET DE BOSSUET

THÈSE

POUR LE DOCTORAT

PAR HENRI MARTIN



PARIS

IMPRIMÉ PAR PLON FRÈRES

36, RUE DE VAUGIRARD

1848



Handwritten text and markings at the top of the page, including a small crown-like symbol and a line with dots.

Vertical text on the left side of the page, possibly a page number or a reference code.

Small handwritten mark or signature at the bottom center of the page.

LA MONARCHIE

AU XVII^e SIÈCLE.

I.

INTRODUCTION.

Le 9 mars 1661, Louis XIV, à peine entré dans sa vingt-troisième année, prit en main le gouvernement de l'État.

Depuis un demi-siècle, la royauté était restée purement nominale. Le pouvoir réel avait été entre les mains des ministres, qui, en principe, n'étaient rien que par la royauté et tenaient tout d'elle, mais qui, de fait, possédaient tout. Richelieu en était venu jusqu'à se faire conférer une véritable délégation du pouvoir souverain : ce ministre était ainsi, de fait, un vice-roi à vie. Sous Mazarin, avec un peu moins de faste, la puissance ministérielle était demeurée la même au fond.

Le caractère de cette sorte de dictature par commission, qu'on a pu appeler le *Ministériat*, avait été la concentration de l'État dans un homme qui perdait, pour ainsi dire, sa personnalité pour devenir l'État incarné. Richelieu fait entendre, dans son *Testament*, que l'homme d'église qui se voue aux affaires publiques a l'avantage d'être *un homme d'État dégagé des intérêts de famille* : par

une application plus élevée encore du même principe, le ministre-dictateur, chez lui, a été *un roi dégagé des intérêts de dynastie*, ce qu'un vrai roi, un roi héréditaire ne saurait être.

Sous Richelieu, cette sorte de gouvernement, cette dictature de l'État incarné, a été aussi parfaite qu'elle peut l'être : aucun intérêt autre que l'intérêt de la puissance et de la civilisation françaises n'a pesé sur les conseils du gouvernement. A l'intérieur, les forces anarchiques qui opprimaient ou disloquaient le pays, et entravaient l'action de l'unité nationale, ont été étouffées : l'activité féconde de l'esprit français a été excitée dans toutes les directions, et le pouvoir, que la nécessité des temps a fait absolu dans les choses de l'ordre politique, a respecté systématiquement, dans l'ordre des idées et de la croyance, la liberté de l'intelligence et de la conscience humaines.

A l'extérieur, le dictateur a également traité la forme monarchique comme un moyen, et non comme un principe ; il ne s'est jamais fait scrupule d'associer sa monarchie absolue aux révolutions populaires des autres contrées, et n'a connu d'autre but que le développement de la France. Ce développement, bien compris, n'a pas cessé d'être d'accord avec l'intérêt général de la civilisation européenne.

Sous Mazarin, le *ministériat* a été moins parfait, plus mêlé d'intérêts et de passions particulières, mais sans déviation essentielle, toutefois, du moins dans la politique extérieure.

Le ministériat vient de disparaître avec Mazarin, pour faire place à la monarchie pure, à la monarchie où le roi exerce en personne l'autorité absolue. Le pouvoir de droit et le pouvoir de fait sont confondus dans la personne de Louis XIV : on pourra juger de ce que doit produire la

monarchie livrée à elle-même, quand tous les obstacles ont été balayés devant elle.

La France applaudit d'abord à cet avènement, par amour de la nouveauté, par entraînement pour la personne de Louis, et par cet esprit logicien qui la pousse à l'unité absolue. Mais la France a-t-elle bien compris ce que sera cette transformation d'une dictature de fait, accident glorieux, œuvre de la nécessité et du génie, en une monarchie régulièrement absolue et fondée sur l'hérédité? Au lieu de s'absorber dans l'État, comme faisait le ministre-dictateur, le roi qui règne et gouverne n'absorbera-t-il pas l'État en lui? Au lieu de poursuivre exclusivement l'intérêt de la grandeur nationale, ne subordonnera-t-il pas l'intérêt de la France à l'intérêt du principe héréditaire? Enfin respectera-t-il, dans l'ivresse que doit lui inspirer cette autorité dont la source est en lui-même et dont rien ne borne l'expansion, respectera-t-il la liberté d'un culte différent du sien et même l'inviolable sanctuaire de la conscience? Ne prétendra-t-il pas imposer l'unité monarchique aux pensées comme aux actions, et retrouver des sujets jusque dans cette région intérieure de l'âme, où il n'y a ni sujets, ni citoyens, où il n'y a plus que des hommes?

Nous allons examiner bien incomplètement, le sujet est si vaste! quelle fut, sur les idées, les mœurs, les arts et la religion de la France, l'influence immédiate de ce changement politique et du prince qui en fut l'auteur. Le caractère et les vues personnelles de Louis XIV jouent ici un rôle très-essentiel; car les éminentes qualités qui firent de ce monarque le *grand roi*, l'idéal même de la royauté, firent en même temps de son règne l'épreuve décisive du gouvernement monarchique. Ce qui n'a point réussi avec lui et par lui ne peut réussir avec personne.

En parcourant l'histoire intellectuelle de ce règne durant sa plus brillante période, nous rechercherons quel concours rencontra Louis dans la génération contemporaine, et quelle part de responsabilité revient, dans les erreurs du monarque, à cette génération que tant d'hommes illustres résument devant la postérité, et surtout au puissant génie qui donna, à peu de chose près, la théorie politique et religieuse de l'œuvre qu'accomplit Louis XIV. dans le monde des faits. Nous ne retracerons pas ici le portrait de Louis-le-Grand, tant de fois dessiné de main de maître : nous essaierons tout à l'heure de montrer Louis à l'œuvre.

Rappelons seulement que, doué d'un esprit net, exact, pénétrant, d'un cœur honnête et d'une âme inébranlable, il se fit, dès le premier jour de son avènement au pouvoir, une théorie consciencieuse des droits et des devoirs de la royauté, un plan de conduite auquel il fut presque toujours fidèle durant cinquante-quatre ans : nous verrons que, s'il dévia de ses premiers projets sur certaines parties du gouvernement, il y eut une logique fatale jusque dans ces déviations.

Louis exerça son action sur la société française dans toutes les directions. Nous ne pouvons le suivre dans ce champ immense. Nous avons essayé de traiter ailleurs avec développement la partie administrative et législative de ce règne. Richelieu avait légué à ses héritiers un vigoureux instrument d'unité administrative, les intendants; mais il n'avait pu constituer l'administration, ni rétablir les finances : Mazarin ne l'avait pas su, ou ne l'avait pas voulu; Colbert le fit sous Louis et avec Louis.

Les plans de Colbert, que Louis s'approprie, se déroulent dans un ordre majestueux et avec cette rigueur de méthode, cette harmonie et cette logique invincible qui

marquent entre tous les siècles le siècle de Descartes, et qui ont laissé des monuments aussi glorieux dans le monde réel que dans le monde des idées.

Mais, comme nous l'avons dit, c'est là le complément de l'œuvre de Richelieu : ces progrès, ces créations ne procèdent pas de la transformation politique que nous avons indiquée. Louis fait là, avec Colbert, ce que Colbert eût fait seul, s'il eût succédé à la dictature de Richelieu et de Mazarin. Ce que nous disons de l'administration et de la législation embrasse nécessairement le système suivi envers la magistrature et l'abaissement des parlements qu'on exclut de toute autorité politique et qu'on renferme dans les fonctions judiciaires. Étudions Louis dans ce qui lui appartient plus spécialement, suivons-le là où son action est personnelle et spontanée, et où l'on peut distinguer du passé ce qui appartient soit au caractère du prince, soit à la nouvelle situation du pouvoir.

II.

LOUIS XIV ET SA COUR.

Voyons d'abord Louis XIV au milieu de sa cour : étudions sa pensée dans ce qu'on peut appeler le gouvernement des mœurs et des idées. Il n'est pas, d'ailleurs, d'autre chemin pour pénétrer au cœur de la société française de ce temps. Nos historiens de l'ancien régime ont souvent mérité le reproche d'avoir écrit l'histoire des cours au lieu de l'histoire des nations. C'était Louis XIV qui leur avait donné cette habitude; leur point de vue, si faux quand ils l'appliquaient à un passé lointain, était presque vrai relativement aux belles années du grand roi. Durant la période que nous examinons, la France paraît

s'absorber dans la cour, la cour dans le roi : impossible de se placer ailleurs que sur les marches du trône, si l'on veut comprendre et juger le mouvement national de ce siècle.

La cour a été, dans nos annales, comme le vêtement de la royauté, changeant d'âge en âge à mesure que la royauté se transformait : chacune des phases de la vie de cour répond à une révolution sociale ou politique. Au moyen âge, quand le royaume est partagé en grands fiefs, les grands fiefs, en petites seigneuries, l'isolement est d'abord la règle, la vie en commun est l'exception. Ce n'est qu'à de certaines époques et pour de certaines solennités que les petits nobles se réunissent autour des grands, ou les grands, autour du roi tenant sa cour plénière. Les progrès de la sociabilité coïncidant peu à peu avec ceux de la puissance et de la richesse royales, les premiers Valois s'entourent de la haute noblesse durant des saisons entières, et réalisent l'idéal de la vie de cour selon les mœurs chevaleresques. Tout cela s'abîme dans les guerres anglaises. Quand la monarchie se reconstitue, Louis XI, l'antipode de la chevalerie, n'a point de cour. La cour se reforme par degrés sous les règnes suivants et resplendit d'un éclat inconnu sous François I^{er}, en qui s'unissent les mœurs nouvelles de la Renaissance avec ce qui subsiste des traditions chevaleresques. La royauté du xvi^e siècle apparaît environnée de puissantes individualités, princes et gouverneurs, qui, tout en procédant d'elle, ont encore une grande importance personnelle, importance qui s'exagère sous les faibles successeurs de François I^{er} jusqu'à engendrer de grandes factions. Cette cour monarchico-aristocratique disparaît à son tour dans les guerres de religion. Point de cour sous Louis XIII. Comme Louis XI après les guerres des Anglais, Richelieu, après

les guerres de religion, est incessamment occupé à frapper et à terrifier la haute noblesse, c'est-à-dire l'élément essentiel de la cour. Richelieu descendu au tombeau, la réaction avortée de la Fronde a démontré à tous l'impuissance du parti nobiliaire. La royauté peut désormais rappeler la haute noblesse auprès d'elle; elle est maîtresse de la façonner à son gré.

Louis XIV le comprend, et, avec la sûreté de coup d'œil et la persévérance qui le distinguent, il résout de mettre la haute noblesse tout entière dans sa main, en l'obligeant, d'une part, à se fixer à la cour, à entourer le roi d'un cortège permanent, et, de l'autre part, à servir régulièrement dans l'armée, dans des conditions tout à fait contraires à ses habitudes, à ses préjugés, à ses prétentions.

Les conséquences de ces innovations doivent être extrêmement considérables.

Plus de cabales seigneuriales dans les provinces, plus de domination ou d'influence traditionnelle dans les localités où les grands cessent de résider, plus de vie de château ni de *domesticité* noble; les grands seigneurs, dévorés par le luxe toujours croissant de la cour, luxe qui les rend de plus en plus dépendants de la faveur royale, n'ont plus ni le moyen, ni le besoin de nourrir à leurs gages la petite noblesse. C'est la fin, bien réelle cette fois, des existences féodales : toutes les maisons des grands sont absorbées par la *maison* du roi, qui a toute la haute noblesse pour *domestique*, dans l'ancienne acception du mot. La petite noblesse, déjà gênée par le renchérissement progressif de toutes choses et par l'accroissement des besoins artificiels, voit retomber tous ses cadets à sa charge. Le roi et Colbert surtout voudraient bien lui ouvrir la ressource du commerce, mais elle ne s'y prête pas,

et n'accepte d'autre ressource honnête que les emplois de l'armée qu'elle encombre. Les grands, à leur tour, une fois bien obérés, retomberont sur les bras du roi. Il y a là, en compensation d'immenses avantages politiques, de graves embarras financiers pour l'avenir : il faudra que la royauté en vienne à nourrir tout ce monde aux dépens du peuple. Arrive un règne faible et désordonné, et l'on peut prédire la transformation de la monarchie en une exploitation générale de la France par les courtisans ligués.

Mais qui songe, autour du jeune et triomphant monarque, à ces éventualités lointaines? Dans le présent, Louis atteint pleinement son but : il n'a pas besoin d'user de contrainte pour réussir; il lui suffit de faire comprendre bien clairement que toutes les faveurs, soit utiles, soit honorifiques, sont pour ceux qui vivent à la cour et servent le roi; mais ce n'est pas là le seul mobile dont il dispose : l'attrait inexprimable qu'exerce sa cour est plus puissant que l'intérêt même. Une fois qu'on a goûté de cette existence si éclatante, si animée, si variée, on ne saurait plus la quitter pour retourner au manoir natal, sans périr de langueur et d'ennui; tout semble glacé et mort loin de ce lieu d'enchantement, qui apparaît à la ville et à la province, comme l'idéal même de la vie humaine. C'est un empyrée terrestre d'où l'on ne peut se consoler d'être banni. Là sont réunis tous les plaisirs du corps et de l'esprit, toutes les excitations de l'imagination et de l'intelligence. Louis n'appelle pas seulement autour de lui les privilégiés de la naissance, mais tout ce qui se distingue à un titre quelconque, par l'esprit, le talent, la science, même par les défauts brillants qui font cortège à la richesse. Unir pour régner, c'est la maxime des grands gouvernements. Tout unir pour tout tenir dans une seule

main, pour tout résumer en soi, voilà ce que prétend faire et ce que fait Louis XIV. Toute gloire devient un rayon du royal soleil, qui emprunte à tous, mais qui rend aussi la lumière à tous par les vibrations ardentes qu'il communique à tout ce qui l'environne.

La conduite de Louis XIV n'est pas moins habilement calculée envers les gens de lettres qu'envers les gens de qualité; il reconnaît, il accepte, et fait servir à sa grandeur l'importance toujours croissante qu'acquièrent dans la nation les choses de l'esprit. Ses inclinations personnelles l'y portent non moins que sa politique. Louis ambitionne et conquiert l'honneur de faire revoir à l'Europe un autre siècle d'Auguste : il sait que les lettres ne sont point ingrates, et qu'elles donnent au prince qui les protège la popularité au dedans, au dehors une influence moins directe, mais plus étendue et plus profonde que celle de la diplomatie. Les lettrés sont donc attirés à la cour comme les grands, avec cette différence que ce qui, en réalité, abaisse ceux-ci élève ceux-là. Les gens de lettres sont enlevés définitivement à la domesticité des grands pour devenir les pensionnaires du roi, non plus par des bénéfices ecclésiastiques jetés subrepticement en comende à quelques beaux esprits, mais par des pensions directement assignées sur l'épargne à quiconque est réputé digne d'encouragement. Ce n'est pas l'indépendance, sans doute, mais ce n'est plus dépendre que de celui de qui tout dépend. On régularise ainsi sur une plus grande échelle ce qu'avaient commencé à cet égard Richelieu et Mazarin.

Le patronage offert aux lettres ne se borne pas à quelque assistance pécuniaire. Le corps qui représente officiellement la littérature, l'Académie française, reçoit de Colbert, qui s'honore de figurer entre ses membres, toute espèce d'encouragement et de faveur. Le roi en personne

se déclare protecteur de l'Académie, qui avait eu d'abord pour protecteur officiel le chancelier Séguier, et l'admet au rang des grands corps de l'État, en l'autorisant à venir le haranguer dans les occasions solennelles, « de même que le parlement et les autres compagnies supérieures. » Dans la société du xvii^e siècle, où le cérémonial joue un rôle si considérable, c'est là une innovation capitale pour la dignité des lettres. De plus, ce qui est très-important à observer, toutes les distinctions de rang et de naissance sont effacées entre les académiciens, en tant que membres de l'Académie; tous les académiciens sont égaux devant leur royal protecteur. Sur ce point Louis est fidèle à la tradition de Richelieu¹.

A côté de l'Académie française s'élève une seconde académie, d'abord dans de modestes proportions. C'est un *petit conseil* que se forme Colbert « pour toutes les choses dépendant des belles-lettres. » Dans ce concert de magnificences qui doit environner le roi, la *petite académie* fournira les inscriptions pour les monuments, les motifs et les légendes des médailles, les sujets qui doivent inspirer les artistes, les devises des fêtes et des carrousels, et leurs descriptions, destinées à éblouir des royales splendeurs les pays étrangers. Enfin elle préparera et rédigera l'histoire du roi à mesure qu'il réalisera les grandes actions qu'il projette. L'Académie des inscriptions et belles-lettres, œuvre d'une pensée tout individuelle et toute politique, s'affranchira un jour des liens de son origine, et deviendra le centre des sciences historiques, philologiques et archéologiques, comme l'Académie française est le centre de la littérature nationale.

¹ On sait qu'un grand seigneur, membre de l'Académie, s'étant fait apporter un fauteuil dans le lieu des séances, Colbert envoya trente-neuf autres fauteuils.

Le plan de Richelieu est agrandi et généralisé. On étend aux sciences et aux arts la discipline qu'il avait donnée aux lettres en vue de la langue française. L'Angleterre venait de montrer l'exemple pour ce qui regarde les sciences, en fondant la Société royale de Londres (1662). Louis XIV et Colbert répondent par l'établissement de l'Académie des sciences (1666). Ces deux compagnies, qu'illustreront tant de grandes découvertes, sont destinées à une rivalité éminemment féconde pour la civilisation européenne.

L'Académie de peinture et de sculpture avait été instituée dès 1648, sous Mazarin : elle reçoit de Colbert des règlements nouveaux, et l'Académie d'architecture est fondée en 1671. L'esprit méthodique et régulateur du xvii^e siècle se fait illusion sur les résultats que peut produire la discipline académique dans les beaux-arts, cet inaliénable domaine de la libre inspiration ; mais Colbert n'en rend pas moins à l'art français un inappréciable service en créant à Rome une succursale de l'Académie parisienne, établissement qui semble inspiré par l'esprit du Poussin lui-même, et où les jeunes artistes français vont mûrir leur talent au milieu des chefs-d'œuvre antiques et modernes qui peuplent l'Italie (1667).

Les bienfaits de Louis et de Colbert envers les littérateurs, les savants et les artistes ne s'arrêtent pas aux frontières du royaume : le roi charge ses ambassadeurs de rechercher dans chaque pays les hommes dont les travaux ont mérité l'estime publique ; les uns sont attirés en France par les positions honorables et avantageuses qu'on leur offre ; les autres reçoivent des gratifications, des pensions accompagnées des lettres les plus flatteuses de la main de Colbert, sans autre condition que l'obligation tacite de témoigner avec éclat leur gratitude. L'effet de ces

libéralités qui vont chercher le mérite aux deux bouts de l'Europe, sans distinction de nationalité, et qui font du roi de France le protecteur de la république des lettres, est prodigieux et hors de toute proportion avec la dépense. Depuis Rome et Florence jusqu'à Stockholm, tout retentit des louanges de Louis-le-Grand.

Les bienfaits matériels, les avantages sociaux accordés aux lettrés et aux artistes sont bien loin d'expliquer complètement l'action que Louis XIV exerce sur le génie de son temps. Aux sciences, il fournit avec libéralité les instruments de leurs expériences et de leurs observations : c'est là tout ce qui dépend du pouvoir suprême ; pour les lettres et les arts, il peut faire et il fait davantage : il leur offre à sa cour un milieu qui détermine leur développement dans une certaine direction ; il leur impose, dans une sorte d'harmonie générale, l'esprit d'ordre, d'unité, de gravité tempérée par l'élégance, qui est en lui, et qui est lui-même, pour ainsi dire ; il reprend du haut du trône cette espèce de direction spirituelle qu'avait possédée une société particulière, et se fait l'héritier de l'hôtel de Rambouillet en élargissant l'héritage. Quelle influence ne doit pas avoir sur les productions de l'intelligence et de l'imagination l'admission des écrivains et des artistes dans cette vie de cour où tout respire un air de grandeur, de bon goût et de magnificence, où tout anime, soutient et contient à la fois l'essor de l'esprit !

Il en est de même pour le clergé, dont le roi aime à rapprocher de sa personne les membres les plus éminents par le talent et le savoir, tout en les écartant des fonctions politiques. Les orateurs ecclésiastiques, qui commencent à s'élever à des hauteurs inconnues, gagnent singulièrement dans la fréquentation d'une telle société, et achèvent de s'y dépouiller de la déclamation vulgaire et de la pédan-

terie scolastique. Le clergé n'est pas moins redevable sous le rapport moral à Louis, qui use généralement avec conscience des droits reconnus à la royauté par le concordat, et qui appelle aux prélatures les sujets les plus propres à rehausser la considération de l'épiscopat. Le seul reproche qu'on lui puisse faire à cet égard, c'est de rendre bon nombre de ces prélats peu canoniques, en leur rendant le séjour de sa cour plus agréable que le séjour de leurs diocèses.

Quand on a ainsi analysé les éléments de cette cour, on ne s'étonne plus tant que les historiens y aient vu toute la France. C'est au moins l'abrégé de la France et le résumé de toutes ses puissances. L'ordre maintenu par Louis XIV dans ce petit monde dont il est l'âme n'est guère moins intéressant à étudier que les éléments mêmes dont ce monde se compose. L'étiquette, sans accepter les gênes extravagantes que subit la cour d'Espagne, et que le génie français n'eût pas supportées, prend une extension inconnue et proportionnelle à l'accroissement de la grandeur royale. Le nombre des charges de cour, des fonctions relatives au service de la personne du roi, est augmenté. Les distances sont diminuées ou transposées entre les diverses classes, et augmentées entre toutes les classes et le roi. Diminuées au moins indirectement entre les classes, elles sont fortement marquées en ce que l'on juge à propos de conserver, en même temps que des égards inaccoutumés sont imposés aux supérieurs envers les inférieurs, le roi lui-même donnant l'exemple. L'étiquette est calculée pour servir la monarchie aux dépens de l'aristocratie : elle tend à faire prévaloir la fonction sur la naissance, les distinctions qui procèdent de la faveur royale sur celles qui sont inhérentes à la race. Les ducs et pairs, dont le titre rappelle vaguement la grande vassalité, bien

qu'il n'en reste pas chez eux même une ombre, sont multipliés afin de réduire leur importance, et le roi donne le pas aux maréchaux sur eux, mais leur donne le pas, par compensation, sur les présidents des *cours supérieures* (parlements). Les ministres de race bourgeoise sont affublés de titres et élevés peu à peu, dans le cérémonial, au niveau des gens de haute naissance, puis des ducs et pairs mêmes et des grands officiers de la couronne. A l'armée, la haute noblesse n'est plus nécessairement préférée à la petite, ni même à la bourgeoisie, pour les grades, et l'on y mesure les gens au grade et non plus à la qualité. Certaines prérogatives honorifiques sont toutefois maintenues à la haute noblesse pour la consoler d'avoir vu passer dans des mains bourgeoises le réel du pouvoir. Le cordon bleu ne se donne qu'aux gens de noblesse ancienne ou réputés tels : on sait la belle conduite du maréchal Fabert, qui refusa le cordon plutôt que de consentir à déguiser sa naissance plébéienne. L'admission à manger en public avec le roi est également un privilège de la qualité. Le *justaucorps à brevet*, costume adopté par le roi, et que personne, pas même les princes du sang, ne doit se permettre de porter sans un brevet de la main royale, est une distinction qui ne s'accorde qu'aux personnages les plus considérables de la cour par leur naissance ou par la faveur, mais qui établit une sorte d'égalité entre ceux que le roi en gratifie. Quant aux hommes distingués par leurs talents, qui n'ont ni naissance ni hautes fonctions, le roi a pour eux des dédommagements qui consistent en grâces privées, en marques de faveur intime et d'honorable familiarité : il les honore d'homme à homme, tout en laissant subsister à leur égard les distances officielles des rangs et des dignités.

La cour est une machine savante et compliquée que

Louis gouverne avec une habileté souveraine. Toutes les paroles, tous les mouvements, toute la conduite du roi sont combinés d'après un plan invariable, combinés sans qu'il y paraisse, et parfois, peut-être, sans que Louis s'en rende compte à lui-même, sa politique ne demandant presque aucun effort à ses instincts et se confondant naturellement avec eux. A toute heure, en tous lieux, dans les moindres circonstances de la vie, il est toujours roi; merveilleux art de régner, dont il a trouvé, dont il emportera le secret. Son affabilité ne se dément jamais : il témoigne à tous intérêt et bienveillance ; il se montre indulgent aux fautes qui se peuvent réparer ; sa majesté est tempérée par une familiarité grave, et n'impose la limite qu'il veut maintenir que par la politesse même dont il ne se départ pas envers autrui ; il s'abstient absolument de ces traits piquants ou ironiques qui blessent si cruellement en tombant de la bouche de l'homme auquel on ne peut répondre. Pour exciter le zèle des Français à le servir, il sait employer tous les ressorts, le patriotisme, l'ambition, l'honneur, l'émulation, jusqu'à la flatterie ; mais, s'il flatte ses sujets, c'est en roi et non pas, comme autrefois Louis XI, en intervertissant les rôles.

Résolu de faire de sa cour le type même de la civilisation, et d'assurer à la France la suprématie des mœurs, comme celle de la langue et de la littérature, il sent que ce qui marque le cachet d'une société, c'est la position qu'on y fait aux femmes et les procédés dont on use à leur égard. Il enseigne à tous, par son exemple, la courtoisie la plus exquise envers toutes les femmes, fussent-elles de la plus modeste condition ; il réduit en système la galanterie noble et sérieuse dont sa mère, l'Espagnole Anne d'Autriche, lui avait donné le goût et l'habitude.

Le ton et les manières de la cour, quoique moins tendus

et plus libres que n'avait été le ton de l'hôtel Rambouillet, deviennent parfaitement décents et délicats. Les mœurs acquièrent une élégance sans égale. Les derniers restes de la rudesse et de la grossièreté anciennes, qui produisaient encore d'étranges dissonances dans la cour si brillante et si artiste de François I^{er}, ont entièrement disparu sous Louis XIV, et, pour la première fois, la société française atteint la véritable harmonie des mœurs polies. C'est dans ce siècle si éloigné de la chevalerie et du moyen âge que se réalise, quant aux manières et aux formes, l'idéal chevaleresque.

Les fêtes de Louis XIV surpassent tout ce qu'avaient rêvé les romanciers. Il faut se transporter par la pensée au milieu de ces joutes, d'où l'on a supprimé le danger en remplaçant les luttes de la force par celles de l'adresse, et où la plus brillante jeunesse du monde rivalise de grâce et d'agilité devant une incomparable élite de femmes resplendissantes d'esprit et de beauté. Il faut ressusciter, avec les relations contemporaines, ces journées pleines d'enchantements, ces nuits enflammées, où les eaux et les feux, maîtrisés et transformés par la main de l'homme, prodiguent mille prestiges parmi les bosquets semés des chefs-d'œuvre de l'art et les palais éphémères qu'improvisait le génie des machinistes et des décorateurs; où, enfin, les féeriques splendeurs qui fatiguent les yeux ont pour intermèdes les plus nobles plaisirs de l'intelligence, les créations de la poésie, et de quelle poésie!... Mais surtout, si l'on veut comprendre ce spectacle, il ne faut jamais perdre de vue la grande figure qui s'est dessinée à elle-même ce cadre magnifique. Toujours Louis est en scène; toujours il est le centre et le principe de toutes choses. Soit qu'il apparaisse, dans les ballets mythologiques, sous les attributs empruntés au dieu du soleil; soit

qu'il chevauche dans les carrousels sous l'armure des héros de l'antiquité, soit qu'il préside seulement aux spectacles et aux banquets dans son vêtement ordinaire, avec sa vaste chevelure flottante, son large surtout éclatant d'or et d'argent, sa profusion de rubans et de plumes, costume dont l'ampleur théâtrale rehausse encore sa *grande mine*, toujours son air et son port sont quelque chose d'unique; toujours il est le premier entre tous; sa vie entière est comme une œuvre d'art, ordonnée sur un rythme plein d'harmonie et de majesté. C'est un rôle admirablement joué, parce qu'il est joué en conscience, et, comme font les grands acteurs, à la fois d'inspiration et de réflexion. Louis pose pour lui-même, comme pour la cour, pour la France et pour le monde.

Les innombrables témoignages qui nous restent de l'admiration générale attestent le succès de Louis devant cet immense public. La flatterie n'avait besoin que de dire ce que voyaient les yeux, et, chose presque unique dans l'histoire, les courtisans pouvaient être sincères. D'une juste admiration à une aveugle idolâtrie, la pente devait être presque insensible.

III.

SCIENCES ET LETTRES.

Les lettres et les arts n'étaient, aux yeux des contemporains, qu'une des parties de ce vaste concert dont Louis réglait l'harmonie : on ne les considérait qu'en vue de l'ensemble; c'était un des moyens; la monarchie, le roi, était le but. La monarchie a passé avec la société formée autour d'elle et pour elle : les créations intellectuelles du xvii^e siècle ne passeront pas, et sont presque devenues ce

siècle entier pour la postérité ; elles réclament donc , dans l'histoire , une place supérieure aux formes et aux coutumes transitoires auxquelles elles survivent ; cependant l'histoire , qui s'efforce de raviver dans ses tableaux cette société éteinte , doit rechercher dans ces œuvres immortelles , non pas seulement leur valeur intrinsèque , mais aussi leur influence immédiate sur la France de leur temps. La vie , les créations , les opinions des grands écrivains sont incessamment mêlées à la vie et à la politique du grand roi. Il n'y a plus rien ici de la souveraine indépendance de Descartes , de Pascal et de Corneille. Les poètes et les artistes sont plus ou moins , comme les administrateurs et les guerriers , des lieutenants de Louis XIV ; presque tous concourent à une œuvre commune , pour ainsi dire sous une même discipline.

C'est naturellement dans la littérature proprement dite et les beaux-arts que cet esprit se trouve le plus fortement imprimé , puisque c'est là que se traduisent les sentiments et les idées morales et sociales d'une génération. Les sciences n'ont pas un rapport si direct à l'état social , et il n'est pas de notre sujet d'en exposer les progrès. Rappelons seulement quelles furent les dispositions de Louis XIV envers la science qui relie les autres sciences , envers la philosophie , qui , bien qu'éllevée momentanément par son rénovateur , par Descartes , dans une région sereine , au-dessus des orages , préoccupait l'attention inquiète des pouvoirs politiques.

Le mouvement scientifique des temps modernes poursuit son cours , qui ne doit plus s'arrêter. Une foule d'intelligences distinguées s'avancent dans la route ouverte par le génie de Descartes. Les esprits s'ouvrent , les lumières se répandent , de nombreuses sociétés savantes se forment à Paris et dans les provinces , et prennent peu à

peu la prépondérance sur les *bureaux d'esprit*, qui sont comme la monnaie de l'hôtel Rambouillet, et dont la scolastique galante et poétique commence à tomber en discrédit. On disserte sur la méthode, sur l'âme et sur la nature, au lieu de dissenter sur le *parfait amant* et la géographie de l'empire de *Tendre*. Un souffle puissant agite la France; les femmes semblent disposées à suivre les hommes dans cette voie austère, et l'on voit des filles de dix-huit ans étudier leur âme et se former l'esprit, non plus dans l'*Astrée* ou dans la *Clélie*, mais dans les *Méditations métaphysiques* ou les *Pensées chrétiennes*. La métaphysique, les mathématiques et les sciences naturelles maintiennent leur féconde alliance dans l'ample sein de la philosophie. Le cartésianisme règne dans les sociétés libres et entame le corps enseignant par la docte corporation des oratoriens; organisé comme un grand parti, il a partout ses prédicateurs et ses missionnaires, les uns enseignant sa métaphysique, les autres sa physique, quelques-uns tout l'ensemble de sa doctrine. En même temps que de nombreux disciples s'attachent à reproduire et à commenter littéralement la pensée du maître, sans rien ajouter, sans rien redresser, il se prépare en France et au dehors de grands livres philosophiques qui éclateront dans peu d'années, et qui développeront, transformeront ou dénatureront l'œuvre du père de la science. Spinoza et Malebranche sont à l'œuvre. La petite école atomiste et sensualiste de Gassendi tente çà et là de disputer le terrain sans beaucoup d'éclat ni de succès. Ce ne sont pas les écoles rivales que peut redouter le cartésianisme, au moins dans le présent, mais bien plutôt les puissances ecclésiastiques et laïques dont les ombrages s'accroissent à mesure que sa domination intellectuelle s'étend.

Ces ombrages, Rome et les jésuites, enfin déclarés

contre Descartes, travaillent à les faire partager à Louis XIV. En 1667, les restes du philosophe sont apportés de Suède en France et déposés solennellement à Sainte-Geneviève, près de ce même lieu où la Révolution doit les rapporter un jour en triomphe pour inaugurer le temple des grands hommes. On prépare à Descartes de dignes funérailles... Ces funérailles lui sont refusées! Les adversaires de la philosophie réveillent chez Louis XIV cette crainte des idées, naturelle à tout pouvoir absolu; le protecteur des lettres et des arts défend de prononcer publiquement l'éloge funèbre du plus grand génie qui ait illustré les lettres françaises!... Plus tard, Louis va jusqu'à défendre d'enseigner publiquement le cartésianisme (1675). Le parlement de Paris, d'ordinaire si peu enclin aux nouveautés, se montre plus philosophe que le grand roi, et tâche en vain de protéger la pensée de Descartes.

Cette répulsion de la royauté politique pour la royauté de l'intelligence n'arrête pourtant pas les effets du bon vouloir que Louis et Colbert témoignent aux sciences en général, et l'Académie des sciences se fonde sur ces entreprises. L'Académie se divise en cinq sections : les mathématiques pures et appliquées, l'astronomie, la botanique, l'anatomie et la chimie. A ces cinq sections avait été un moment ajoutée une section de théologie; mais la Sorbonne prit l'alarme et réclama si vivement, que Colbert consentit à supprimer la théologie. « Il fut en même temps résolu, » dit Charles Perrault, « qu'on ne disputerait point sur des » matières de controverse ni de politique, à cause du » péril qu'il y a de remuer ces sujets sans mission ou sans » nécessité. » L'existence d'une section de théologie eût conduit logiquement à établir des sections de métaphysique, de morale et de politique, et à fonder une société vraiment encyclopédique, embrassant tout le domaine de

l'intelligence humaine ; la suppression de cette section renferme l'Académie des sciences dans le domaine exclusif des mathématiques et de la nature extérieure. L'influence de Colbert ne lui permet pas de négliger l'utilité pratique. Si le monde des théories philosophiques est fermé à l'Académie des sciences, l'Académie préside à la confection des machines, soit déjà connues, soit d'invention nouvelle, que réclame le gouvernement pour la marine, pour l'industrie ou pour tout autre usage. Huygens, attiré en France par Colbert, paye l'hospitalité française par des travaux impérissables ; en même temps qu'il fait faire à la théorie scientifique des pas immenses, il donne à la pratique la pendule, la montre de poche et la montre marine.

L'Italien Cassini, accueilli par Louis XIV comme le prince de la science, remplit les vues du gouvernement français, en faisant servir ses travaux astronomiques aux progrès de la géographie et de la navigation.

Les études historiques, qui ne sont pas encore reliées à la science générale, à la philosophie, comme le sont les sciences exactes et naturelles, sont fortement encouragées par Louis et par Colbert, et continuent de suivre, dans la voie modeste, mais éminemment utile de l'érudition pure, la vigoureuse impulsion donnée pendant la première moitié du siècle. L'esprit de nationalité intervient d'une façon remarquable dans les travaux des érudits. On commence à se préoccuper davantage des antiquités gauloises. Des travailleurs infatigables passent leur vie à extraire des carrières du passé les matériaux de l'histoire. Étienne Baluze, bibliothécaire de Colbert, et son agent scientifique, publie et commente un grand nombre de monuments importants pour l'histoire religieuse et l'histoire nationale. La congrégation de Saint-Maur poursuit ses vastes travaux

inaugurés sous Richelieu et Mazarin; la science bénédictine se résume dans un seul homme, dont le nom est devenu, pour ainsi dire, le nom de l'érudition même, le père Mabillon. Un officier de finances rend peut-être à la science des services supérieurs à ceux de Mabillon lui-même : Charles du Fresne du Cange, trésorier de France en la généralité d'Amiens, fait plus peut-être à lui seul que tous les autres savants ensemble, pour la connaissance du moyen âge. C'est à la demande de Colbert qu'il dresse le projet d'un nouveau recueil des historiens de France, projet qui sera la base de l'immense recueil des Bénédictins. Nous n'avons point à rappeler ici tous ces laborieux ouvriers de la science, qui figurèrent dignement à côté des grands noms que nous venons de citer. Vaillant, par les ordres de Colbert, va chercher, à travers mille périls, dans les régions de l'antiquité classique, les matériaux de la science numismatique, et en forme le cabinet royal des médailles, origine du cabinet de la Bibliothèque nationale.

Les études orientales sont en progrès. Un homme supérieur, d'Herbelot, que l'Italie avait voulu s'approprier, et que Colbert a rappelé en France, passe sa vie à concentrer, sous la forme d'un dictionnaire (la *Bibliothèque orientale*), le fruit d'immenses recherches sur l'histoire et la littérature de l'Asie occidentale et musulmane.

De nombreux voyages, tour à tour scientifiques et politiques, sont entrepris par ordre du gouvernement français en Orient.

De grandes choses sont faites par Louis XIV et Colbert pour une science qui, plus que toutes celles dont on vient d'indiquer les progrès, se lie intimement à la science et aux devoirs du gouvernement, la science du droit. L'enseignement du droit civil, du droit romain, est réinstallé

dans Paris, où il n'avait fait qu'une courte apparition du temps de Cujas, et d'où l'opposition ecclésiastique avait réussi jusqu'alors à le bannir. En même temps, le droit français, le droit des coutumes et des ordonnances, est érigé de simple pratique en science officielle, et enseigné dans les universités, dans celle de Bourges d'abord (en 1665), puis successivement dans les autres. En somme, toutes les sciences, une seule excepté, sont fortement protégées par Louis XIV ; mais la science proscrire est la science *générale*, la science des idées : Richelieu avait offert à Descartes une place dans le conseil du roi ; Louis XIV lui refuse un tombeau.

IV.

POÉSIE, THÉÂTRE, LA LITTÉRATURE ET LA SOCIÉTÉ.

L'influence de Louis XIV dut être et fut tout autrement puissante sur la littérature d'imagination, sur la poésie, que sur les sciences. Là, comme dans l'administration et dans la guerre, d'admirables instruments se trouvaient tout préparés à servir cette influence.

A peine Louis XIV avait-il saisi le gouvernail de l'État, qu'il s'était opéré un épanouissement de poésie, tel que la France n'a jamais rien vu de semblable. Quatre génies, sinon égaux entre eux, du moins souverains, chacun dans la portion de l'espace qu'ils s'attribuent, envahissent à la fois ce ciel de la poésie au plus haut duquel planait solitairement l'aigle vjeilli de Corneille.

Le premier qui vient prendre place dans le cercle magique que Louis XIV a tracé autour de lui est le génie de la comédie. L'épopée avait avorté ; la tragédie n'avait pas attendu l'avènement du grand roi, pour s'élancer d'un

seul bond au faite suprême ; la comédie , à laquelle Corneille a ouvert la carrière, dans l'intervalle de ses héroïques créations , prend possession à son tour du terrain que lui a préparé le progrès social par le mouvement toujours croissant des relations et des idées : cet art , qui ne peut fleurir que dans les civilisations très-polies , très-avancées et très-complexes , va dépasser la hauteur qu'il avait atteinte chez les anciens , et la gloire de vaincre Aristophane et Térence est donnée à un enfant du vieux Paris , éclos sous les piliers des Halles. Molière résume en lui et porte jusqu'au sublime les qualités de cet esprit parisien qui n'est lui-même que le résumé et comme l'essence de l'esprit français.

La renommée de Molière n'eut rien de précocé. La comédie est un fruit de l'âge mûr , pour les poètes comme pour les nations. Molière courut longtemps les provinces avec une troupe de comédiens , étudiant le monde et la vie , et préludant à ses créations par des essais pleins de verve et de mouvement , mais où le poète original ne se dessinait pas encore. Les *Précieuses ridicules* commencèrent enfin à révéler son génie : ce fut l'inauguration de la vraie comédie de mœurs (1659). Maître de son art , sûr de lui-même , Molière était revenu à Paris. Protégé par Fouquet , pour qui il écrivit deux ouvrages , il fit partie , pour ainsi dire , de cette dépouille de Fouquet que Louis XIV transporta de Vaux à Versailles. Chacune de ses pièces fut désormais un événement. Molière ne touche pas seulement à des questions d'art et de forme ; on s'en aperçoit à l'agitation qu'il soulève autour de lui : c'est le propre de la vraie comédie de remuer à fond la société. Les idées novatrices les plus hardies éclatent dans l'*École des maris* et dans l'*École des femmes*. Les vieilles maximes juives et romaines sur l'infériorité et sur la soumission de la femme

sont attaquées à la fois par les armes du ridicule et par celles de la raison. Ces maximes incarnées dans les lois, l'enthousiasme de la réaction chevaleresque s'était efforcé sans succès de les anéantir en prosternant l'homme devant la femme; maintenant c'est la philosophie, qui, par la bouche d'un poète, les condamne au nom de l'équité, du bonheur intérieur et de la famille mieux comprise. Une honnête liberté, une digne égalité, une société véritable dans le mariage, tel est l'idéal vrai et humain que le poète propose à la place de cette utopie chevaleresque, qui, s'étant elle-même déclarée incompatible avec les nécessités de la vie et de la famille, n'a pu déraciner la vieille tyrannie domestique.

Les Précieuses, les femmes formées à cette école de l'hôtel Rambouillet, qui avait mérité à tant de titres la reconnaissance de la société française, tenaient trop encore à ce qu'il y avait de chimérique dans l'esprit de la chevalerie dégénéré en esprit romanesque; elles ne savent pas reconnaître à quel point la comédie nouvelle sert les intérêts de leur sexe : elles s'abreutent avec exagération à quelques restes de plaisanterie un peu vulgaire et de vieille licence comique, que Molière a le tort de ne point bannir de son théâtre; elles se liguent avec les têtes éventées et les petits-maîtres de la cour, ennemis-nés du naturel et du bon sens, et le poète est assailli de clameurs que quelques sots poussent jusqu'à l'insulte.

Les représailles ne se font point attendre; Molière consomme avec les précieuses une rupture regrettable à plus d'un égard, et charge à fond sur les marquis. L'imper-tinence de la jeune noblesse, ses travers, puis ses vices, sont traduits sur la scène devant la cour et la France, et bafoués avec une verve impitoyable. Le marquis devient le plastron de la comédie : désormais, Molière le lui dit

en face, il remplacera le *valet bouffon* des comiques latins ! Quelle révolution dans les mœurs, que le seigneur devenu le jouet des *vilains* ! quelle vengeance pour la bourgeoisie si longtemps humiliée par les grands !

Cette vengeance eût été impossible si Molière n'eût pu compter sur un illustre complice. Louis XIV est son second contre les marquis. Le monarque absolu encourage, tout au moins, s'il n'inspire le poète populaire, et se complait à laisser ravalier l'orgueil de cette noblesse tant de fois rebelle, qu'il force à rire d'elle-même du bout des lèvres. C'est encore l'œuvre de Richelieu qui se continue avec des armes nouvelles et les plus décisives de toutes. Si l'on en doit croire une anecdote célèbre, Louis va jusqu'à faire asseoir à sa table, en présence des grands stupéfiés, le comédien-poète que ses valets de chambre gentilshommes *ne trouvaient pas bon pour manger avec eux*.

Il s'en faut d'ailleurs que Molière manque de mesure et de prudence dans son système d'agression : le poète fournit au roi, par ses réserves adroites, les meilleures excuses de ne pas l'abandonner. S'il se raille des prudes, il vante les bonnes mœurs ; s'il tombe sur les petits maîtres, l'*honnête homme* qu'il reproduit sans cesse comme son type de prédilection, c'est l'homme du monde élégant et poli ; il oppose au courtisan extravagant le courtisan spirituel et sensé, et reconnaît deux juges à titre égal, la cour et le parterre, le jugement des esprits délicats et le sentiment des masses. Cette mesure ne lui fait pas défaut dans l'entreprise la plus hardie et la plus généreuse de sa vie. En 1664, Louis XIV donne à Versailles cette incomparable fête de sept jours, où il réunit toutes les merveilles, moins pour éblouir sa cour et le monde que pour charmer les yeux d'une seule femme, qui dérobe modestement son triomphe au sein de la foule et qui voudrait ca-

cher à toute la terre son bonheur troublé de remords. Là, dans l'intervalle des carrousels, des bals et des festins, les intermèdes de la poésie mythologique traduisent en allusions saisies de tous les passions qui agitent la cour et jusqu'au cœur du monarque. Molière accepte avec Benserade, le chantre ordinaire des galanteries de la cour, une lutte poétique, où il lui est honorable de ne pas vaincre, puis égaie le brillant auditoire par une comédie bouffonne. C'est avoir acheté par assez de folie le droit d'être sage : il se relève et termine la fête par le *Tartufe* comme par un coup de foudre.

Tartufe est comme la seconde partie des *Provinciales*, destinée à rester aussi fameuse et bien plus populaire que la première, parce que la poésie dramatique vivifie pour toujours les types une fois touchés de son souffle, et que la matière ici n'était pas susceptible de vieillir. C'est bien la suite de la même guerre, mais élevée à un caractère de généralité tout à fait nouveau : d'un côté, le philosophe a remplacé le sectaire; de l'autre, les adversaires se sont modifiés aussi. Pascal attaquait principalement des erreurs de l'esprit; Molière attaque la perversité du cœur. Tartufe n'est plus le jésuite, mais l'athée travesti en jésuite. Il y a dans cette attaque contre l'hypocrisie une inspiration vraiment prophétique. Ce n'est pas encore là le vice dominant de l'époque. Tant que le roi sera jeune, galant, d'esprit libre et ouvert, le danger ne paraît pas très-imminent, bien qu'on puisse saisir çà et là des symptômes alarmants, tel que le refus d'un éloge public à Descartes. Mais, que le roi tourne à la dévotion pratique et à la rigidité, avec l'esprit d'unité, d'ordre extérieur, de convention et d'imitation qui règne, l'hypocrisie envahira tout. C'est l'ennemi de demain que Molière combat d'avance. C'est là qu'on reconnaît le génie!

L'orage est bien autrement violent et durable, cette fois : Molière a pris à partie un adversaire plus redoutable que les marquis et les précieuses ; Tartufe sait bien montrer sa puissance et engager dans sa cause une grande partie des dévots sincères, de ceux que Molière avait pourtant séparés si soigneusement de leurs frauduleux copistes. Les hommes les plus dignes de respect par leur piété véritable se laissent persuader que les intérêts du ciel sont en jeu : l'archevêque Péréfixe lance un mandement ; le premier président de Lamoignon fait interdire la représentation de la pièce à Paris ; le grand orateur chrétien, Bourdaloue, éclate en chaire ; Louis XIV continue à couvrir Molière de sa protection. Il hésite cependant à permettre que l'ouvrage suive son cours : la pièce est autorisée, puis arrêtée de nouveau ; après diverses alternatives, la formidable cabale est réduite au silence, et Molière demeure enfin victorieux (1665-1667-1669). Il est peu d'incidents qui aient fait plus d'honneur à Louis XIV.

Ce brillant tableau n'est pourtant pas sans ombres : la faveur royale est achetée par des sacrifices de plus d'une sorte. On ne saurait se défendre d'une impression pénible, à voir ce grand penseur obligé de se rendre l'esclave des plaisirs quotidiens du roi, de bouffonner pour distraire le maître. Il est des choses plus regrettables encore. C'était le temps où Louis, las d'être heureux, devenait infidèle à la douce La Vallière pour la brillante et superbe Montespan : il entrait dans cette nouvelle phase de ses amours, si funeste à la morale publique, où, las de se contraindre, il sortit de la demi-ombre dont La Vallière l'avait obligé de s'envelopper, et commença d'étaler à tous les regards l'orgueil de son double adultère. Les faiblesses des princes ont pu être parfois jouées sur la scène par leurs ennemis ; mais il est douteux qu'on ait rien vu de

semblable à ces amours *olympiennes* du grand roi, célébrées au théâtre sous ses propres auspices dans la transparente allégorie d'*Amphitryon*, et à ces étranges conseils donnés devant toute la France au mari jaloux de la favorite. Ce n'est pas que la plaisanterie ne soit quelque peu à double tranchant, ni que les mercures de cour aient au fond beaucoup à se louer de la façon dont Molière les traite; mais, si l'on peut justifier de servilité cette œuvre singulière, on ne la saurait excuser de licence (1668).

C'est un grand malheur pour un écrivain que d'avoir à plaire à un autre maître qu'au public, ce maître fût-il Louis XIV. On ne peut douter que Molière, tout en affectionnant le prince dont il dépendait, n'ait plus d'une fois senti l'amertume de la dépendance. Son œuvre la plus parfaite, où il a versé toute son âme, le *Misanthrope*, révèle ce qui couvait de tristesse et de sourdes colères sous la gaieté obligée du comédien. Nous n'avons point à apprécier ici ce chef-d'œuvre; rappelons seulement que Molière et la comédie avaient atteint ensemble leur plus grande hauteur: ils n'avaient plus de progrès à faire après le *Misanthrope*.

Au moment où Molière parvient au sommet de sa gloire, des poètes plus jeunes commencent à s'élever à ses côtés. Il en est un qui seconde vaillamment, à certains égards, son œuvre morale et politique, tout en exécutant une œuvre personnelle très-spéciale et très-caractérisée. C'est un autre enfant de Paris nourri dans l'enclos du Palais, comme Molière, dans le quartier Saint-Honoré. Boileau aussi représente l'esprit parisien, mais avec moins d'étendue, de force imaginative et de profondeur philosophique. Dépouvé de cette puissance créatrice, de cette sensibilité universelle, de cette passion multiforme, qui font le poète dramatique, aussi bien que des ailes ardentes

du lyrisme, il se juge avec un admirable bon sens et s'enferme dans la satire, dans l'épître et dans la poésie didactique. Son royaume a des bornes un peu étroites, mais il s'y fait roi absolu. Boileau entreprend et exécute, en dehors de l'Académie et contre les académiciens eux-mêmes, la police générale, puis la législation du Parnasse.

Comme tous les novateurs, Boileau a ses excès : la violence de son langage envers les auteurs contemporains, dont il renverse la gloire usurpée, est vraiment en dehors des mœurs modernes ; mais il y a, dans ces âcres personnalités, dans cette violence, un courage et une indépendance qui en font pardonner l'emportement. Les hommes qu'il attaque sont puissants à la cour et dans les académies ; ce sont eux qui tiennent, comme on l'a dit, la feuille des bénéfices littéraires. Il risque de se fermer la porte de la faveur et n'hésite pas entre sa fortune et l'intérêt de l'art ; il ne s'en prend pas seulement aux mauvais poètes, il va bravement se ranger à côté de Molière dans la lutte engagée par la poésie bourgeoise contre l'orgueil nobiliaire : la satire *sur*, ou plutôt *contre la noblesse*, dépasse en hardiesse l'immolation des marquis aux risées du parterre ; l'attaque au principe même de la noblesse héréditaire y est directe et rigoureuse.

Le vent soufflait de ce côté : ce furent là, dit-on, les premiers vers de Boileau qui arrivèrent encore inédits jusqu'à Louis XIV, et le grand roi y prêta une oreille indulgente (1665). Le *Discours au roi*, qui prouva que le satirique savait louer au besoin (1665), était fait pour inspirer à Louis des dispositions plus favorables encore ; mais les ennemis nombreux et influents que s'était attirés le poète lui fermèrent plusieurs années l'accès de la cour, et Boileau n'avait point encore eu de rapports personnels avec le roi, lorsqu'il lui adressa sa belle *Épître pre-*

mière (1669). Boileau, dans cette pièce, abandonne habilement à la foule des louangeurs subalternes les banalités guerrières, et s'applique à célébrer chez Louis l'homme de gouvernement, le grand administrateur. Il y a là une rare habileté sous le rapport de l'art, mais il y a aussi un certain courage dans ces attaques contre les conquérants et cet éloge de la modération, en face d'un jeune monarque avide de gloire et enivré de lui-même. Le grand Corneille avait déjà enveloppé de louanges analogues les mêmes avis.

Boileau fut enfin présenté au roi et appelé au milieu de ce monde brillant qui avait tant à profiter de son jugement exquis et de son goût sévère. Une sympathie naturelle fit apprécier pleinement à Louis XIV cet esprit plus droit que large, plus net et plus vif qu'éclatant, mais surtout amoureux d'ordre et de méthode. La cour n'altéra ni la franchise de l'homme, ni la verve de l'écrivain.

La comédie et la poésie familière ne pouvaient cependant suffire aux besoins intellectuels de cette société. Au près de ces miroirs trop fidèles de la réalité, elle aspirait à retrouver une autre expression d'elle-même idéalisée par la poésie héroïque. Un troisième poète avait paru. Tandis que l'âcre Boileau lançait à pleines mains ses flèches sur les écrivains en crédit, un jeune homme plein de douceur et de grâce, et dont les grands traits nobles et réguliers ressemblaient extraordinairement à ceux du roi, avait fait son entrée dans le monde littéraire et à la cour sous les auspices de Molière. Son développement fut rapide. En 1664, à vingt-quatre ans, Racine débute au théâtre par la *Thébaïde*, qui n'est guère qu'une amplification de rhétorique; dès 1667, *Andromaque* révèle à la France un tragique de premier ordre.

Les *Plaideurs* (1668), charmante plaisanterie où se mê-

lent les souvenirs d'Aristophane et de Rabelais, coïncident heureusement avec la célèbre ordonnance civile de 1667, rendue en grande partie contre la chicane, et montrent Racine sous un tout autre aspect; mais cette infidélité bien pardonnable à la muse tragique ne se renouvellera pas.

Après avoir effleuré le terrain de Molière avec les *Plaideurs*, Racine envahit le terrain de Corneille avec *Britannicus* (1669). Une tradition appuyée sur un grand témoignage, sur celui de Boileau, attribue à *Britannicus* un succès en quelque sorte politique. Louis XIV aurait, dit-on, renoncé à figurer en public dans les ballets et les carrousels, après avoir entendu les vers où Racine montrait Néron se donnant en spectacle au peuple et disputant des prix indignes de ses mains. Si le fait est vrai, ce dut être là un succès que le poète obtint sans l'avoir cherché; car Racine n'avait certes pas songé à faire à Louis XIV une allusion aussi injurieuse. Quoi qu'il en soit, Louis touchait alors à sa trente-deuxième année, et le sentiment des convenances, qu'il avait à un si haut degré, l'eût probablement amené de lui-même à quitter des divertissements qui avaient rehaussé l'éclat de sa première jeunesse, mais qui n'étaient plus séants à la gravité de son âge mûr.

A *Britannicus*, Racine fait succéder immédiatement une nouvelle lutte avec Corneille; mais, ici, c'est le grand vieillard qui se laisse imprudemment attirer dans un élément où son jeune rival doit avoir sur lui tout avantage. Une princesse qui est l'idole de la cour et la muse des écrivains et des artistes, la belle-sœur du roi, madame Henriette d'Angleterre, propose aux deux poètes, comme sujet de concours, les amours et la séparation de Titus et de Bérénice, donnée plus élégiaque que tragique (1670).

On sait quel charme inexprimable Racine sut répandre sur ce drame mélancolique et tendre, et quel intérêt y ajoutèrent, pour les contemporains, des allusions directes à la rupture du roi et de Marie Mancini, des allusions plus voilées au penchant mutuel et contenu du roi et de *Madame* elle-même, et ce portrait de Bérénice qui rappelait si bien La Vallière. C'était encore l'attrait d'*Amphitryon*, moins piquant, mais plus touchant, et relevé par une conclusion dont la morale n'avait plus à souffrir.

La scène, où brillent à la fois Corneille, Molière et Racine, éclate d'une gloire sans comparaison dans le monde moderne, et même dans l'antiquité romaine : il faut remonter jusqu'aux beaux jours d'Athènes pour retrouver ainsi, florissant ensemble, les deux formes capitales de l'art dramatique.

La magnificence même du théâtre redouble l'hostilité des adversaires systématiques de l'art dramatique ; la question du théâtre, devenu une portion si considérable de la vie intellectuelle de la France, prend la portée d'une véritable question sociale et religieuse. Richelieu l'avait tranchée. Voyant dans le théâtre un puissant instrument de civilisation, et trop rigoureux logicien pour honorer l'art en flétrissant les artistes, il avait renié solennellement, du haut des marches du trône, le préjugé qui avilissait la profession de comédien ; mais le préjugé contraire au théâtre avait de trop fortes racines pour disparaître sur un mot du pouvoir politique. Il ne s'agit pas là d'une prévention aveugle ni d'un grossier fanatisme, mais d'un grand problème moral. Tous les théologiens du dogme étroit, du christianisme rigoureux, sont d'accord contre le théâtre ; ce n'est pour eux qu'une des innombrables déductions logiques du dogme des peines éternelles. Toutes les réunions de divertissement, et surtout

les bals et les spectacles dramatiques, peuvent, en thèse générale, induire directement ou indirectement au péché, et, par le fait, induisent certainement au péché un plus ou moins grand nombre d'âmes chrétiennes. Or, tout péché mortel dont l'âme ne s'est pas reconnue et repentie en ce monde emportant la damnation éternelle, la règle essentielle de conduite est de supprimer à tout prix les occasions du péché. Donc il faut réduire les manifestations de la vie humaine à la moindre expansion possible : moins on vit, moins on pèche. Donc il faut supprimer toutes les réunions où les passions s'allument et où l'intensité de la vie se multiplie par la communication des sentiments et des idées, dût-on appauvrir la nature humaine de ses plus riches facultés et mutiler le plus bel ouvrage de Dieu. Ainsi, dans ce conflit, tous les logiciens de la théologie sont d'un côté; de l'autre, sont réunis les indulgents par complaisance et par politique, l'école des jésuites, et les indulgents par sentiment, que leur cœur, autant que leur imagination et leur esprit, soulève contre cette sombre théorie, les hommes qui ont le bon sens de savoir avoir raison contre la logique : Fléchier est de ceux-là; saint François de Sales en eût été.

Le théâtre est devenu heureusement trop nécessaire à la France de Louis XIV pour que l'anathème d'une fraction de l'Église suffise à l'abattre : il poursuit sa course triomphante; mais la guerre n'est pas finie, et les mystères du cœur humain réservent avant peu d'années une conquête éclatante et inespérée aux ennemis de l'art profane, la conquête du second des tragiques français.

Molière, le plus attaqué des poètes dramatiques, avait continué de répondre par des succès. En 1668, il avait donné l'*Avare*, un des chefs-d'œuvre de la comédie de caractère. En 1670, paraît le *Bourgeois-Gentilhomme*,

pièce qui cache, sous des scènes d'une gaieté bouffonne, des intentions fort sérieuses. Déjà, dans l'*Ecole des Femmes*, Molière s'était attaqué à la vanité bourgeoise et aux plébéiens qui changent les noms de leurs parents pour des pseudonymes nobiliaires ; cette fois, il flagelle, pendant trois actes entiers, la noblesse du coffre-fort, que Boileau, de son côté, n'épargnait pas plus que la noblesse de parchemins, et il montre fort clairement que, s'il est le poète de la bourgeoisie, il n'est pas le poète de l'aristocratie bourgeoise. Du reste, il a soin de faire en sorte qu'on ne puisse prendre cette chasse aux parvenus pour une amende honorable aux marquis, et, dans sa pièce, si le bourgeois est ridicule, le noble est vil : le comte Dorante est le type de ces chevaliers d'industrie vivant aux dépeas de la sottise enrichie, qui doivent défrayer la comédie de second ordre après Molière.

A ces pièces en prose succède un grand ouvrage en vers, digne, quant à la forme, d'être placé à côté des œuvres les plus parfaites de Molière : ce sont *les Femmes savantes* (1672). Quant au fond, il y a peut-être quelques réserves à faire, au nom de la philosophie. Si Molière n'a voulu qu'attaquer la pédanterie chez les femmes, rien de mieux ; mais un si petit travers ne méritait pas un si grand effort : c'est prendre la massue d'Hercule pour écraser un insecte. L'exagération du spiritualisme et du mépris de la matière n'a jamais été non plus un danger, quand elle n'est pas liée à l'ascétisme religieux ; et, du temps de Molière, pas plus qu'avant ou après lui, l'éducation des femmes n'a péché par l'exagération du développement scientifique. Si Molière a visé plus loin qu'au pédantisme, s'il a voulu ridiculiser, comme plus tard le fit Boileau, l'essor des femmes vers les idées et la science, essor qui devait être si favorable à la philosophie qu'il aimait, s'il

a voulu flatter la défiance du roi contre les idées, il faut le blâmer franchement, ou plutôt le plaindre de s'être démenti et d'être quasi revenu au vieux parti d'*Arnolphe* contre son propre parti. C'était à *Arnolphe* et non à *Chrysale*, l'*homme raisonnable*, qu'il appartenait d'enjoindre aux femmes

De laisser la science aux docteurs de la ville.

Sans doute le soin des choses du dehors doit être au mari, de même que le soin de l'intérieur appartient à la femme; mais les connaissances de l'esprit ne sont point choses du dehors. Il y a aussi, évidemment, sur un autre point, une influence fâcheuse qui pèse sur Molière. La pensée d'autrui perce à travers la parole du poète, quand il reproche, en termes peu courtois, aux gens de plume, de se croire dans l'état d'importantes personnes, *pour être imprimés et reliés en veau*. Les gens de lettres sont immolés aux gens du monde, à la cour, d'une façon étrange; l'équilibre, que Molière maintient ordinairement d'une main si ferme, est là tout à fait rompu; une autre main, une main souveraine, fait sans doute pencher la balance. Chose curieuse, Louis XIV fait perdre l'équilibre à son poète au moment même où il le fait perdre à l'Europe : les *Femmes savantes* apparaissent avec la guerre de Hollande.

Molière fût revenu, on peut le présumer, à sa véritable voie; mais le terme de sa trop courte carrière était déjà marqué : sa santé était ruinée, et, dès le commencement de 1673, il expira presque sur la scène, à cinquante et un ans.

La querelle du théâtre se renouvela autour de ses restes chauds encore. Le grand homme faillit ne pas trouver six pieds de terre dans ce Paris qui lui était redevable de tant de gloire ! Il fallut que Louis XIV intervînt pour obliger les rigoristes du clergé à octroyer la sépulture au comédien-

poète ; on sait de quel anathème Bossuet outragea cette tombe à jamais illustre. Un autre homme d'église répondit en reprochant aux Français, en beaux vers, leur ingratitude envers le réformateur de la ville et de la cour. C'était le jésuite Bouhours, esprit aimable et fin, habile critique, élégant écrivain, qui a mérité une des places les plus honorables entre nos auteurs du second ordre. La postérité a prononcé en faveur du défenseur contre l'adversaire de Molière.

Aucune des grandes physionomies littéraires de notre histoire n'est restée plus populaire que cette belle figure mélancolique et souriante, pleine de méditation, de sensibilité, de raillerie sans amertume et d'indulgente sagesse.

Personne ne pouvait remplacer Molière ; mais les grands poètes qui restaient à la France semblèrent s'efforcer d'alléger le regret de sa perte, en se surpassant eux-mêmes par de nouvelles créations.

Boileau publie, en 1674, l'*Art poétique*, ce résumé de toute la pensée du grand critique, qui est le code de la littérature du XVII^e siècle, et, l'on peut ajouter, le code du bon sens, au moins dans les vues générales et les conseils de conduite littéraire. Une seule remarque nous importe au sujet de l'*Art poétique* : dans ses jugements sur le passé, Boileau montre une ignorance dédaigneuse de la vieille poésie nationale ; il affirme que nos *vieux romanciers* ne connaissaient de règle que leur caprice, et ne prend pas la peine de s'assurer que troubadours et trouvères connaissaient fort bien le *nombre* et la *césure*, et la *mesure* aussi ! On est disposé à s'irriter de cette légèreté superbe, lorsqu'un trait de lumière vous révèle le sens de l'aversion du critique pour le moyen âge : c'est la poésie féodale que le poète-bourgeois repousse du pied dans les ténèbres ; il ne sauve du moyen âge qu'un seul nom, il ne s'y reconnaît qu'un seul ancêtre : ce n'est pas Thibauld de Cham-

pagne ou Charles d'Orléans, c'est le truand Villon, cette fleur poétique qui a germé dans les ruisseaux de Paris. La poésie populaire a fait un beau chemin, de la *Cour des Miracles* au grand escalier de Versailles! Ici encore, Louis XIV, en applaudissant à Boileau, fait alliance avec l'esprit bourgeois contre l'esprit féodal.

Il ne faudrait pas accuser Boileau de contradiction, parce qu'il reconnaît Villon pour ancêtre littéraire, et se montre si peu bienveillant pour la noblesse, tandis que, d'un autre côté, il revendique pour sa famille une certaine illustration historique et se dit issu du prévôt Étienne Boileau, qui figure si honorablement dans les Annales de Paris, au temps de saint Louis. C'était là une illustration toute bourgeoise et parisienne; et le descendant du prévôt, nourri sur les degrés de la grand'salle, avait naturellement plus de sympathie, malgré les honneurs municipaux de sa famille, pour le pauvre écolier-poète de la rue du Feurre, que pour les nobles chansonniers et les romanciers des manoirs féodaux. Villon n'est guère ici d'ailleurs que la personnification d'un passé ignoré de Boileau. Le poète du xvii^e siècle ressaisit dans le poète du xv^e le dernier anneau d'une chaîne qui se perd dans la nuit du moyen âge. Boileau ne brise donc pas, en fait, avec tout le passé de la France : s'il rejette les anciennes formes, il n'en hérite pas moins, qu'il le sache ou non, de l'esprit des écoles parisiennes, de l'esprit des fabliaux; leur verve a passé dans son sang par une filiation dont il n'a pas conscience; il est l'héritier de Rutebœuf comme de Villon; il garde l'esprit populaire français, en retournant, non plus au nom de l'autorité, mais au nom de la raison, sous la discipline de nos vieux maîtres, les Grecs et les Latins, retour nécessaire pour assurer nos conquêtes intellectuelles et affermir notre esprit dans l'ordre, le goût

et la lumière enseignés à la Gaule par la Grèce et Rome.

La couronne de Racine s'enrichit presque chaque année d'un nouveau fleuron : en 1672, *Bajazet* ; en 1673, *Mithridate* ; en 1674, *Iphigénie* ; en 1677, *Phèdre*. La tragédie de passion ne peut plus dépasser ce terme ; Racine a atteint la perfection de son genre. L'examen de ces admirables ouvrages est étranger à notre plan. Rappelons seulement que la carrière de leur auteur est destinée à d'étonnantes péripéties : d'une éducation ascétique, Racine a passé au théâtre, à la vie libre et brillante de l'artiste ; bientôt on le verra, ressaisi par les souvenirs de son enfance, rompre avec l'art *profane*, avec l'hellénisme, avec l'amour et la gloire, pour aller se rejeter sous le joug austère de ses premiers maîtres, et cela vers l'époque où une révolution moins complète, mais analogue sous bien des rapports, s'opèrera dans les mœurs du monarque qui est son idéal, où Louis, quittant Montespan après La Vallière, passera sous la pieuse discipline de Maintenon.

Les trois grands poètes de Louis XIV, différents de génie et de nature, sont réunis par de certains traits généraux, qui leur sont même communs, jusqu'à un certain point, avec le grand tragique de la génération précédente qui prolonge auprès d'eux sa vieillesse. Ces traits sont les caractères essentiels de l'art du siècle. La sociabilité naturelle de la France, développée avec un progrès rapide depuis la fin des guerres de religion, et portée au comble par la vie de cour telle que la constitue Louis XIV, domine toute la littérature du dix-septième siècle, en se combinant avec l'esprit cartésien. Le cartésianisme apprend à l'homme à s'étudier en soi-même du haut de sa raison. La société, la cour, qui est la société par excellence, lui apprennent à s'étudier dans ses rapports avec les autres hommes. La littérature, la poésie spécialement,

tourne presque tout entière sur ce double pivot ; elle est exclusivement *humaine* : d'une part, elle oublie la nature extérieure, et, de l'autre, absorbée à la fois par l'activité de la vie collective et par l'énergique sentiment de l'individualité, elle a peu le sentiment de l'infini et de la grande unité. Le cartésianisme contribue à faire dédaigner des poètes le monde extérieur, qui n'est plus, à ses yeux, qu'une machine inanimée, où s'est éteinte la vie universelle, si profondément sentie des anciens.

Il est cependant, à la même époque, un quatrième grand poète qui échappe à cette commune définition, et dont l'inspiration est si différente, qu'il ne semble presque point appartenir à ce siècle. Nous avons nommé La Fontaine. Ce qui caractérise l'immortel auteur des *Fables*, c'est précisément ce qui manque à ses illustres contemporains, le sentiment de la nature extérieure. Les autres disent : Raison ; il répond : Nature. Il a aussi sa raison, assurément, mais qui ressemble un peu à celle de ses héros : elle est d'instinct et d'inspiration plus que de réflexion.

Au fond, il y a chez La Fontaine des tendances qui doivent déplaire à Louis XIV, et une inspiration exceptionnelle qui ne doit être qu'à demi comprise des autres poètes contemporains, et surtout du *législateur du Parnasse*. Sa libre fantaisie est par trop indocile à l'esprit d'ordre et de règlement qui signale essentiellement ce règne. C'est un étranger, sinon un ennemi, pour la cour du grand roi. Ses avances demeurent inutiles. C'est la nature de son génie, bien plus que son attachement à Fouquet, qui éloigne de lui la faveur. L'amitié de Fouquet n'a pas empêché la fortune de Pellisson, bien autrement engagé que La Fontaine dans la disgrâce de leur commun patron, et appelé du fond d'un cachot jusque dans le cabinet et dans l'intime confidence du roi.

A peine a-t-on salué le génie exceptionnel de La Fontaine, que, pour continuer la revue littéraire du grand règne, il faut rentrer dans le mouvement général du temps qui vous presse sous tant de formes diverses. L'étude exclusive de l'homme reparaît dans toutes les branches de la littérature.

Une révolution salubre commençait à s'opérer dans un genre de composition destiné à être comme le commentaire et le complément du théâtre, pour les analyses patiemment approfondies et développées du cœur humain. Le roman, après la scène, échappe enfin au faux goût dont il avait été longtemps le principal foyer.

Le roman semble appartenir de droit aux femmes; mais ce n'est pas le seul genre dont s'empare la vivacité de leur esprit, qui brille de tant d'éclat dans cette société où règnent tour à tour la gracieuse Henriette d'Angleterre et l'étincelante Montespan. Les Mémoires historiques qu'elles écrivent sont animés comme le drame même de la réalité.

Cependant les femmes de ce temps doivent leur principale gloire, aux yeux de la postérité, à ce qui n'a pu devenir une branche de littérature que dans un tel état social. La conversation parlée a produit la conversation écrite, toutes deux ayant pour principes l'habitude d'analyser tous ses sentiments, toutes ses idées, tous les incidents de sa vie, et le besoin d'en entretenir ceux qu'on affectionne, à charge de réciprocité. De là ces renommées acquises par des correspondances auxquelles l'amitié donne d'abord une demi-publicité, une sorte de publicité inédite, puis dont la postérité fait des livres. Tout est à un niveau si élevé dans cette puissante époque, que les lettres familières d'une mère à sa fille deviennent un grand monument historique et littéraire.

Le genre *épistolaire* est personnifié dans madame de Sévigné. Il faut se résoudre à être banal si l'on veut parler, après tant et de si excellents panégyristes, des qualités de ce charmant esprit qui a su mettre une si prodigieuse variété dans l'expression d'un sentiment toujours le même, et faire pivoter la cour, la ville, la province, le monde entier, autour de sa fille. Mais ce que l'histoire ne peut se dispenser de rappeler, c'est que tous les Mémoires du temps ensemble n'en donnent pas un tableau plus fidèle et plus complet que madame de Sévigné à elle seule. Les lettres de madame de Sévigné ne sont pas un livre sur le siècle; c'est le siècle lui-même qui empreint son image indestructible dans un miroir merveilleux. C'est là seulement qu'il se montre de face et en toute sincérité, ce siècle à la fois railleur et soumis, raisonneur et religieux, raisonneur qui met des questions si fondamentales en dehors de ses raisonnements, religieux d'une religion bien extérieure, bien *convenable*, pas hypocrite pourtant, le sentiment de la règle et de la convenance ayant pénétré le fond même de la vie : plus d'un doute s'entrevoit parfois sur certains dogmes religieux, ou sur la royauté, cet autre dogme terrestre; mais on n'y insiste pas : on se hâte de passer outre en fermant les yeux. Cette sorte d'esprit religieux ne comporte pas le détachement des biens de ce monde : ces gens si dévots, loin d'avoir le renoncement ascétique, n'ont pas même l'indifférence philosophique. On reconnaît dans la société française de Louis XIV ce même mélange d'intérêt calculateur et de religion qui s'est établi à demeure chez les peuples protestants, à l'exemple des juifs; néanmoins, les *conversions*, les *retraites* éclatantes, qui précipitent assez fréquemment les femmes et quelquefois les hommes du milieu des pompes de la cour dans les cloîtres les plus austères, attestent que l'esprit

ascétique n'est point éteint ; mais ce n'est pas à cet esprit qu'on fait le plus de sacrifices. Ainsi les affections naturelles sont de plus en plus sacrifiées à l'orgueil de famille dans la noblesse et dans la haute bourgeoisie : on le voit dans la famille même de la femme illustre qui fut le modèle des mères et qui ne fut point imitée de sa fille, grande intelligence et cœur sec. A côté de l'espèce de gravité que donne un arrangement si exact des choses, on rencontre une disposition singulière à plaisanter de tout, qui dénote souvent la force d'âme, l'héroïque insouciance gauloise, mais qui ressemble trop quelquefois à l'insensibilité. C'est là ce qui a fait, dans certaines occasions, juger défavorablement madame de Sévigné : ce n'est pas à son cœur qu'il faut s'en prendre, mais à des habitudes d'esprit qui lui sont communes avec tous ses contemporains.

Quant aux erreurs de jugement et de goût qu'a pu commettre madame de Sévigné, on les a extrêmement exagérées : elle ne se trompe complètement que lorsque ses affections personnelles sont en jeu, comme lorsqu'il s'agit de Fouquet ou de Colbert ; en littérature, elle pense, en général, comme les esprits les plus élevés de son temps ; et, si elle ne rend pas pleinement justice à Racine, elle n'en a pas moins raison de soutenir la cause du vieux Corneille. Elle réclame ainsi pour la grande génération des contemporains de Richelieu contre une génération plus polie, plus élégante, mais déjà moins forte et dont l'idéal s'abaisse.

V.

MORALISTES, ÉLOQUENCE SACRÉE.

Après les écrivains qui célèbrent systématiquement ou qui peignent avec naïveté la brillante société de Louis XIV,

se présentent ceux qui sondent les plaies morales cachées sous ces dehors splendides, ou qui, tout en prétendant montrer le néant de cet éclat comme de toutes les choses humaines, augmentent aux yeux de la postérité, par l'éloquence même de leurs démonstrations, cette gloire de leur siècle qu'ils foulent aux pieds. Nous ne ferons que rappeler en passant deux moralistes qui offrent entre eux une antithèse éclatante, La Rochefoucauld et Nicole, la morale de l'égoïsme et la morale de la charité.

Il est une autre classe de moralistes par profession, qui ne proposent pas leurs sentiments particuliers au jugement réfléchi du lecteur, mais qui, du haut de la chaire, enseignent d'autorité à la foule soumise les maximes consacrées. L'éloquence religieuse apparaît, dans le siècle de Louis XIV, sous deux formes principales. L'une, essentielle au christianisme qu'elle a fondé, entretenu, défendu depuis dix-huit siècles, c'est le sermon, la prédication, œuvre d'enseignement moral et dogmatique où la beauté de la forme ne doit être que l'accessoire, où l'orateur ne doit trouver l'éloquence qu'en cherchant la vérité. L'autre, l'oraison funèbre, que le christianisme des premiers temps n'eût point sanctionnée, est surtout une œuvre d'art, une sorte de compromis entre l'orgueil des grands de la terre et la sévérité de la religion. L'oraison funèbre montre la religion consentant à étaler les pompes de la gloire humaine, à condition de les faner au souffle de Dieu, et d'opposer aux grandeurs d'un jour la grandeur qui ne passe pas. L'oraison funèbre était depuis longtemps en usage; mais l'éclat inouï qu'elle reçoit au temps de Louis XIV en fait comme une création nouvelle et une propriété de ce siècle. Dans ces deux genres débute à la fois l'homme qui doit donner la théorie de l'œuvre qu'accomplit Louis XIV, le grand penseur qui expliquera le

grand roi à la postérité. Les autres écrivains célèbres auront apporté chacun leur pierre à l'édifice de Louis XIV; lui, posera la clef de voûte, et, placé au centre du monument, en embrassera l'ensemble d'un regard plus assuré que le constructeur même.

Tout enfant encore, la majesté de la Bible avait révélé Bossuet à lui-même en éveillant l'instinct de son génie. A quinze ans, il arrive à Paris le jour même où Richelieu, victorieux et mourant, y rentre dans cet étrange appareil qui est tout à la fois un triomphe et une pompe funèbre. La carrière du jeune écolier, déjà homme par la force et par la persistance de la pensée, s'ouvre sous ces impressions solennelles. L'étude des classiques et la fréquentation de la haute société lettrée de Paris, qui admire sa précocité, polissent et disciplinent cet esprit qui déborde de la grandeur impétueuse des livres saints. Ses premières relations contribuent à l'engager dans la voie des opinions gallicanes. Ses fortes études sur l'histoire de l'Église, sa prédilection pour les traditions les plus anciennes le confirment dans le gallicanisme. Sa rigidité l'entraîne vers la morale des jansénistes, son grand sens pratique et compréhensif lui fait repousser leur doctrine de la grâce, sous laquelle il sent le fatalisme calviniste. Il voit du même œil que Jansénius et Saint-Cyran les périls qui menacent l'Église, mais il comprend autrement qu'eux la stratégie défensive. Jansénius et Saint-Cyran avaient tenté de régénérer l'Église par un seul principe poussé à ses dernières conséquences : Bossuet croit voir le salut du catholicisme dans un système tout opposé, qui est d'écarter les questions que Dieu a voulu rendre obscures à l'homme, d'imposer silence « aux esprits ardents et excessifs, plus propres à commettre ensemble les vérités chrétiennes qu'à les réduire à leur unité naturelle, » d'étouffer enfin tout ce

qui a un air de nouveauté et de parti, pour rallier toutes les forces de l'Église sur le terrain le plus central. Il y a là moins de hardiesse et plus d'étendue, moins de logique et plus de politique que chez les hommes de Port-Royal; mais cette politique ne coûte rien à la conscience, car elle n'est que la mise en action d'une conviction profonde. Bossuet s'attachera autant que possible à n'avancer d'opinions que celles qui sont admises le plus anciennement et le plus généralement dans l'Église : son originalité sera de ne point avoir d'originalité dans les choses du dogme ; tandis que les autres grands théologiens ont, pour la plupart, conquis leur renommée en développant certains points particuliers de doctrine, Bossuet s'illustrera en se plaçant au centre de la doctrine sans rien s'approprier d'une façon spéciale : il veut devenir et il deviendra, pour ainsi dire, la voix même de l'Église.

Prêtre la même année que docteur de Sorbonne, après une retraite à Saint-Lazare, où il subit l'influence évangélique de l'excellent Vincent de Paul, qui dut contribuer à tempérer heureusement sa nature sévère et impérieuse, il retourna pendant six ans à Metz, où il occupait un canonicat, et il s'y prépara par d'immenses travaux à la destinée qu'il se sentait appelé à remplir. Quelques succès dans la controverse contre les protestants de Metz ne permirent pas qu'on l'oublîât à Paris. Il y revient enfin, et débute en prêchant aux Minimes de la Place-Royale le carême de 1659. La ville s'étonne de ces accents que la chaire française n'a jamais fait entendre. La cour s'émeut à son tour. Louis XIV appelle Bossuet à prêcher devant lui l'Avent de 1661. Ces deux hommes se comprennent au premier mot, au premier regard. Leurs destinées s'inclinent l'une vers l'autre et se joignent pour ne plus se séparer. Louis, saisi d'un élan de sympathie rare dans cette âme si ré-

servée, fait écrire au vieux père de Bossuet pour le féliciter d'avoir un tel fils.

L'orateur sacré poursuit sa carrière : des torrents d'éloquence coulent sans interruption, durant plus de dix ans, dans les chaires de Paris et de la cour (1659-1669), jusqu'à ce que la promotion de Bossuet à l'évêché de Condom, puis à un autre plus grand emploi, vienne changer sa position et ses devoirs.

Bossuet ne prêcha jamais deux fois le même sermon. Par la fécondité, comme par la hauteur du génie, il devait rappeler les infatigables docteurs des premiers âges. On ne saurait se figurer, d'après l'aspect de la lave refroidie, la majesté terrible de la lave vivante qui déborde. Cette sorte d'éloquence était destinée à l'oreille et non aux yeux. Et pourtant, l'abrupte grandeur de cette parole à peine écrite, de ces discours incomplets et tronqués, est plus saisissante dans sa négligence que ne serait l'art le plus achevé. On dirait un tronc immense d'où jaillissent de toutes parts des jets incultes, mais d'une surabondante vigueur.

Mais c'est dans les oraisons funèbres que le Corneille de la chaire déploie, dans leur ensemble, toutes ses prodigieuses qualités : c'est là ce qui restera, jusque chez la dernière postérité, le titre le plus populaire de sa mémoire.

Bossuet avait vaincu, dans la prédication, les grandes renommées contemporaines, les Cheminais, les Desmares; il rencontre, dans l'oraison funèbre, des rivaux non moins fameux : Mascaron, dont le nom a survécu plus que les œuvres; Fléchier, nom aimé par le souvenir de l'homme plus encore que de l'écrivain, habile artiste en discours, pompeux sans emphase, fleuri sans fadeur, sinon sans recherche, rarement énergique, mais toujours élégant et disert. Cet art poli dans les ruelles littéraires se brise de-

vant la parole foudroyante de Bossuet, comme une fine lame damasquinée contre une massue de fer. Ici, point de manière, nul procédé de style, nul artifice de rhétorique : c'est le mépris même de l'art qui enfante chez Bossuet un art suprême par lequel toutes les beautés incorrectes des sermons se condensent, se disciplinent et se coordonnent, et qui n'est que l'inspiration réglée et dirigée; c'est encore le même jet continu de flamme intérieure, mais qui monte droit au ciel sans ondoyer aux souffles divers de la pensée.

Bossuet fait à lui seul un monde à part dans ce grand monde littéraire de Louis XIV. Les autres sont les fils adoptifs de Rome et de la Grèce; lui a passé par Rome aussi, mais il vient de plus loin : il transporte l'Orient en Occident par des alliances de mots et d'idées d'une hardiesse et d'une nouveauté incroyables, par des figures gigantesques que le goût européen ne lui eût pas suggérées, mais qu'il sait proportionner harmonieusement en portant la mesure dans l'immensité même. Tel est le fruit de son commerce continuel avec la Bible, seule nourriture assez forte pour son génie. Les autres théologiens étudiaient froidement la Bible comme la matière de leur science : lui, y voit la science vivante, la parole toujours vibrante et enflammée; il s'en pénètre et s'en revêt tout à la fois; il fait siens tout ensemble l'esprit et la forme, autant que le permet la différence des temps et des langues. Planant sur tous les âges littéraires, touchant à tous les génies, il unit l'ampleur de la période latine et l'abondante couleur de notre xvi^e siècle à l'impétuosité de Pascal et à la clarté de Descartes.

S'il n'y a pas de procédé de style chez Bossuet, il y a un procédé de composition assez simple et donné par la nature même du genre comme on la concevait; c'est le contraste des grandeurs éphémères de ce monde avec la

grandeur éternelle; mais ce procédé, il en a fait un tel usage que personne n'y touchera plus!

La France, qui peut opposer aux gloires du théâtre antique Corneille, Molière et Racine, n'a désormais plus rien à envier à la Grèce ni à Rome pour les triomphes de l'éloquence : sa chaire égale leur tribune; Démosthènes et Cicéron sont égalés par Bossuet, égalés quant au génie, surpassés quant à la sublimité du ton et de la matière.

Il est cependant quelques objections à faire, du point de vue religieux, au genre même des oraisons funèbres, tel que Bossuet l'a illustré. Les entraînements inévitables du panégyrique induisent à ériger en types accomplis de vertu des personnages fort éloignés de cet idéal : on donne sous leurs noms d'admirables leçons; mais ces noms ne servent ainsi d'exemplaires qu'aux dépens de la vérité. Il est impossible de lire les oraisons funèbres du chancelier Le Tellier et de la princesse Palatine sans éprouver une sorte de malaise, sans souffrir pour la dignité de l'orateur sacré, tant sa parole rend méconnaissables les caractères donnés par l'histoire. Ce ne sont pas seulement les morts que flatte l'orateur : tous ces éloges funèbres aboutissent invariablement à l'éloge du roi, plus grand administrateur que les grands ministres, plus grand guerrier que les grands capitaines, plus juste, plus sage, plus pieux, plus magnanime que tout ce qu'on loue et ce qu'on regrette. Sans doute, un conseil est toujours caché sous la louange; mais enfin cette louange dépasse évidemment les convenances de la chaire chrétienne. Qu'un Bossuet en vienne à flatter, cela dit plus que tout au monde sur l'universel enivrement du siècle!

D'autres considérations plus générales regardent l'œuvre oratoire de Bossuet dans son ensemble : il est essentiel de bien comprendre la nature et les tendances de ce puis-

sant esprit. On a déjà indiqué plus haut quelque chose de son système. Le caractère le plus original de Bossuet, c'est le contraste qu'offre la rigueur dogmatique et disciplinaire du docteur, du régulateur de l'Église gallicane, enfermé dans sa doctrine prudente et défensive comme dans une forteresse, avec l'imagination hardie de l'orateur et de l'écrivain, si indépendant de toutes les conventions littéraires, de toutes les règles de l'école. Mélange du génie hébraïque et du génie romain, Bossuet a l'audacieuse grandeur de l'un, le positif, l'exactitude, l'autorité, la politique de l'autre, la force de tous deux. L'Ancien Testament a, plus que l'Évangile, déterminé les formes de sa pensée. Le génie hébreu, intermédiaire entre le haut Orient et l'Europe, et dégagé, par une violente secousse, de l'unité panthéistique d'Égypte et d'Asie, a quelque chose de fini, de limité, de vivement arrêté dans le sublime même, et craint les rêves infinis. De même chez Bossuet. L'idée de l'infini lui arrive inévitablement dans ces questions de la vie éternelle qu'il manie sans cesse; mais il ne s'y plonge pas : le cercle du dogme est pour lui si strictement fermé! il craindrait d'en sortir s'il cédait à l'attrait des spéculations sans bornes, à l'élan de l'âme vers l'inconnu. A plus forte raison, dans les choses de la terre, les élans vers l'avenir lui sont-ils étrangers. L'esprit tourné vers le passé, il voudrait immobiliser le présent : partout on sent chez lui l'horreur de l'instabilité; partout, sans le savoir, il commente éloquemment la grande image brahmanique de ce *monde affreux qui se dévore lui-même*. Le changement est le mal; l'état immuable est le bien; le paradis est l'état *immuable*. On sent combien cette haine du mouvement et du changement doit le rattacher à l'autorité absolue.

A partir de 1670, pendant un assez grand nombre

d'années, Bossuet, dévoué à d'autres emplois, abandonne presque entièrement la chaire : nous le retrouvons bientôt déployant de nouvelles faces de son génie, et agissant par d'autres moyens sur son siècle.

Dans ce siècle fécond, aucune place ne reste longtemps vide : au moment même où Bossuet descend de la chaire, un autre grand sermonnaire y monte. Bourdaloue débute à Paris en 1669, à la cour en 1670. C'est encore là un de ces hommes moins rares alors qu'à aucune autre époque de l'histoire, chez lesquels le caractère est en parfaite harmonie avec le talent. Beaucoup de raison pratique, un bon sens lumineux, une dignité simple et soutenue dans les sentiments et dans l'expression, une profonde connaissance du cœur humain, attestée à chaque instant par des analyses et des peintures de mœurs qui sont autant de chefs-d'œuvre ; un style d'une correction et d'une pureté typiques, dont la fermeté et la précision ne laissent rien à ajouter, rien à retrancher ; une méthode claire, exacte et rigoureuse, peut-être un peu trop symétrique, au lieu de ces grands élans de Bossuet qui franchissent tout l'ordre vulgaire du discours ; une éloquence calme, élégante et sévère, qui s'élève peu au-dessus de son niveau habituel, mais qui ne faiblit jamais ; une lumière plus égale qu'éclatante ; enfin, et sur toutes choses, un parfum d'honnêteté et de sincérité qu'on respire dans chaque parole, tels sont les traits les plus caractéristiques de cet orateur célèbre. Cette sereine satisfaction de l'esprit, que donne la lecture d'autres grands écrivains de ce temps, ainsi que nous l'avons signalé plus haut, on l'éprouve bien souvent à un très-haut degré en lisant Bourdaloue. Ce n'est pas que Bourdaloue ait une grande portée métaphysique : il excelle dans les conseils de la vie pratique bien plus que dans la haute spéculation ; c'est un moraliste de pre-

mier ordre ; ce n'est pas un philosophe dans la complète acception du mot. Mais ce qu'il a de timidité dans la théologie et la métaphysique, il le rachète bien par sa hardiesse en fait de morale sociale. Il est à cet égard dans la plus large tradition chrétienne et va fort au delà de Bossuet, qui, tout en condamnant les vanités de ce monde et en parlant très-dignement des pauvres et de la charité, est enclin, par son esprit d'autorité, à soutenir les grands et la hiérarchie établie. On sent vibrer chez Bourdaloue cette fibre populaire qu'avait Pascal, et qui manque à Bossuet. Il ne s'attaque pas seulement au vice puissant : il ne ménage guère les institutions sociales contraires à l'esprit de l'Évangile. Il attaque vivement l'hérédité des emplois, dans l'intérêt même des héritiers incapables et de leur âme. L'idée de l'égalité l'obsède, il y revient souvent, il s'exprime avec une énergie singulière sur « la communauté que voulaient, dit-il, la nature et la raison, et que la corruption humaine a rendue impossible. » Il demande que les riches y reviennent, en quelque sorte, « en rétablissant, par l'abandon de leur superflu, une espèce d'égalité entre eux et les pauvres. Quand les biens seront appliqués selon l'ordre de Dieu, toutes les conditions deviendront à peu près semblables. » Il explique sa pensée en traitant d'actions également criminelles la spoliation de la propriété et le refus du riche de soulager le pauvre.

Les hardiesses sociales, dans lesquelles une société aussi fortement assise ne songe point à chercher de péril, ne font point obstacle à son succès auprès du monarque et des hautes classes. Sa popularité, comme sermonnaire, est plus grande, ou, du moins, doit être plus durable que celle de Bossuet : ses sermons sont des œuvres achevées pour la lecture comme pour la prédication orale, et non, comme les sermons de Bossuet, de simples esquisses ou

des morceaux incomplets qui n'étaient pas destinés à l'impression ; cependant ce n'est peut-être point la seule cause de cette espèce de préférence des contemporains : l'emportement sublime, la hauteur biblique de Bossuet, dépassent trop, à ce qu'il semble, l'horizon de Versailles, où l'on apprécie mieux le raisonneur méthodique que le génie inspiré. C'est bien moins par son éloquence que par sa doctrine et son caractère, que Bossuet arrive à dominer toute la génération contemporaine. Chez lui, aux yeux des hommes de son temps, l'orateur semble absorbé par le docteur de l'Église ; c'est qu'il a plus la pensée que la forme du siècle de Louis XIV.

Pendant plusieurs années, Bossuet et Bourdaloue forment une sorte de pieuse ligue pour la réforme du roi et de la cour : celui-ci agissant par la chaire, celui-là par l'influence privée, par les conseils directs et intimes, que lui facilite sa nouvelle position dans la maison royale, le roi l'ayant appelé à l'emploi de précepteur du Dauphin (en 1670). Rien ne les rebute dans leurs efforts pour faire cesser le scandale de la *trigamie* du roi entre les *trois reines*, l'épouse légitime, la maîtresse régnante et l'ancienne maîtresse que Louis retient malgré elle, par un reste d'amitié, sinon d'amour. On a injustement accusé Bossuet d'avoir toléré cette situation étrange : n'étant ni le pasteur, ni le confesseur de Louis XIV, il n'avait aucune autorité sur sa conscience, et ne saurait partager la responsabilité de la complaisance des confesseurs jésuites du roi, plus accommodants que leur confrère Bourdaloue.

Les efforts des deux grands orateurs chrétiens devaient être longtemps, mais pas toujours impuissants ; l'éclatante retraite de madame de La Vallière aux Carmélites ne devait être que la première des victoires de l'austérité chrétienne sur ce monde d'orgueil et de volupté.

VI.

BEAUX-ARTS. — VERSAILLES.

On a vu comment le mouvement général des lettres s'était concentré autour de Louis XIV ; les uns, entre les écrivains, caressant les inclinations du monarque, les autres tâchant de modifier ou de corriger ses penchants, presque tous le prenant pour l'objet habituel de leur art, presque tous reproduisant sous mille formes son portrait plus ou moins idéalisé, et faisant de Louis comme le type de l'homme par excellence.

Les beaux-arts ne peuvent manquer d'offrir un semblable spectacle, sous des traits plus apparents encore. En effet, les lettres, d'ordinaire, dépendent plus des gouvernements que les sciences, et les arts bien plus que les lettres. Les arts, entraînés et par leur nature même et par les circonstances particulières où ils se trouvent sous Louis XIV, s'assujettissent beaucoup plus complètement que les lettres à cet objet dominant, et c'est là pour eux une cause d'infériorité vis-à-vis de la poésie et de l'éloquence. La variété et, jusqu'à un certain point, la liberté se sont conservées dans les lettres : le souffle puissant qui les anime ne leur a pas permis de s'asservir, tout en acceptant un but commun et un certain ordre général. L'uniformité l'emporte dans les arts, que ne défend pas une aussi forte vitalité, et une pesante discipline y comprime l'essor individuel du talent, sinon du génie.

C'est que Louis et Colbert exercent sur les arts, non plus seulement une haute influence, mais une action directe et décisive. Colbert s'est emparé des arts et par goût et par système; il veut être l'agent des créations

monumentales que l'amour de la gloire et de la magnificence va suggérer au roi, afin de diriger ces œuvres d'art vers un but vraiment national. Il achète, en 1664, la surintendance des bâtiments, en fait la direction générale des beaux-arts, et y donne l'importance d'un ministère spécial. Par malheur, le roi et lui y apportent cet esprit réglementaire qui veut l'unité, non-seulement dans les idées, mais dans les formes, esprit excellent dans l'administration centrale d'un État, mais incompatible avec la spontanéité qui est le principe des beaux-arts. La situation des arts confirme le roi et le ministre dans cette voie et leur sert d'excuse. Il n'apparaît point là, comme dans les lettres, une abondance de génies variés et originaux qu'on ne pourrait accoupler sous un joug commun sans une espèce de violence sacrilège. Au moment où Louis XIV prend le gouvernement en main, les trois artistes le plus en vue sont trois peintres : Philippe de Champagne, déjà sexagénaire ; Pierre Mignard, récemment revenu d'un long séjour à Rome ; enfin Charles Lebrun, alors dans toute la force de l'âge et du talent. Le roi et Colbert, en quête d'un chef d'école, hésitent peu entre les trois. Champagne a toujours été plus sage que fécond et que hardi : ni son âge ni sa nature ne le rendent apte à ce que cherche le jeune monarque. Mignard n'a pas non plus les facultés qu'il faut pour les desseins de Louis. Lebrun possède une ampleur de composition imposante, une science de l'effet théâtral, qui est à la science dramatique de Poussin ce qu'est l'Opéra au drame de la vie réelle, mais qui ne s'écarte pourtant jamais des convenances ni du bon sens ; une étonnante activité d'invention et d'exécution ; le génie, non pas de la vraie peinture monumentale, où doit dominer une auguste simplicité de lignes, mais de la peinture de décoration ; une abondance inépuisable de

motifs, d'allégories, de gestes, de costumes, nourrie par de fortes études archéologiques, qui mettent toute l'antiquité à sa disposition. Colbert sent que c'est là l'homme qu'il faut au roi, et Louis s'attache à lui de prime abord. Il y avait entre Louis XIV et Lebrun une sorte d'affinité naturelle.

Lebrun est donc nommé premier peintre du roi et directeur de l'Académie de peinture et de sculpture; il fait de sa préséance une véritable dictature sur les innombrables ouvrages d'art exécutés par ordre du roi, pour les palais, pour les châteaux, pour les monuments de tout genre. Sa domination ne se borne pas à la peinture et à la sculpture : il se met en devoir d'organiser, non-seulement les beaux-arts, mais toutes les industries entre les doigts desquelles il peut apercevoir un crayon. Pendant plus d'un quart de siècle, « il devient l'arbitre et le juge suprême de toutes les idées d'artiste, le dispensateur de tous les types, le régulateur de toutes les formes; c'est d'après ses modèles que les enfants dessinent dans les écoles; c'est lui qui donne aux sculpteurs le dessin de leurs statues; les meubles ne peuvent être ronds, carrés ou ovales que sous son bon plaisir, et les étoffes ne se brochent que d'après les cartons qu'il a fait tracer sous ses yeux ¹. »

Étonnant spectacle, dont la symétrie sans égale réjouit les yeux de Louis XIV autant que de Lebrun lui-même ! Le roi, pour ainsi dire, se mire dans l'artiste.

Si, dans la peinture et la statuaire, la domination de Lebrun tend à empêcher qu'il se produise d'autres créations originales que les siennes, dans les arts secondaires, dans les arts qui contribuent à l'ornement des habitations et à l'élégance de la vie, elle produit un résultat imposant et grandiose, une espèce d'harmonie majestueuse qui

¹ Vitet, *Etudes sur les beaux-arts en France*.

nous étonne encore aujourd'hui, lorsque nous contemplons les productions de ce temps. De même qu'on reconnaît les meubles, les vases, l'orfèvrerie, tout l'ornementisme du xvi^e siècle, aux brillantes fantaisies, à l'infinie variété de l'imagination, le siècle de Louis XIV se reconnaît à la noblesse, à l'ampleur de la forme, à un certain mélange de richesse et de gravité, dégagé de ce qu'il y avait d'un peu lourd dans le goût de Henri IV et de Louis XIII.

L'empire de Lebrun s'arrêtait cependant au seuil de l'art qui est comme le milieu où s'épanouissent les autres arts, au seuil de l'architecture. Le premier peintre du roi n'avait plus là que des avis à présenter et non à imposer. L'architecture était en mauvaises mains lors de l'avènement de Louis et de Colbert. Le lourd Levau, premier architecte du roi, n'était pas l'homme capable de réaliser les desseins que méditait Colbert, qui voulait achever le Louvre et le réunir aux Tuileries, en un seul palais grand comme une ville entière. Chargé de réparer et de modifier les Tuileries, en 1664, Levau écrasa, par un dôme pesant et difforme, les élégantes constructions de Philibert Delorme; il avait commencé, dès 1660, à faire travailler au Louvre : il commençait la façade extérieure du levant, qui devait être la principale, sur l'emplacement des vieilles tours de la royauté féodale, qui avaient subsisté de ce côté jusqu'à l'avènement de Louis XIV. Ce fut sur ces entrefaites que Colbert acquit la surintendance des bâtiments; il vit le plan de Levau, le rejeta, et mit la grande façade du Louvre au concours, entre tous les architectes de France et d'Italie, invitant chacun à envoyer un dessin. Le projet qui l'emporta fut celui d'un homme étranger jusqu'alors à la profession d'architecte, mais propre à tout par la merveilleuse variété de son intelligence et de son savoir : c'était le médecin Claude Perrault, qui devait la

première idée de son plan à son frère Charles, premier commis des bâtiments sous Colbert.

On se mit puissamment à l'œuvre en 1666, sous la direction du médecin-architecte : la grande façade orientale et deux autres façades extérieures, au sud et au nord, s'élevèrent successivement de terre; la façade principale du levant est devenue un des monuments les plus célèbres de l'Europe, sous le titre de *colonnade du Louvre*. L'aspect en est certainement grandiose et magnifique. Ces lignes pures, ces belles proportions attestent la supériorité de goût qu'avait acquise la France sur l'Italie déchue, et la supériorité de Perrault sur les autres architectes français contemporains. Cependant on a pu reprocher à Perrault d'avoir fait disparaître, par la suppression des toits apparents, les derniers vestiges de l'architecture nationale. Le seizième siècle avait déjà supprimé ces cages d'escalier, héritières des tourelles du moyen âge, qui fournissaient tant d'heureux motifs à l'architecture; les hauts combles disparus à leur tour, il ne reste plus qu'un style cosmopolite dénué de tout cachet spécial et indigène. Il n'y a donc point là les éléments d'une véritable architecture française. Ce n'est encore qu'une des phases de cette ère de transition commencée au seizième siècle et dans laquelle s'agite toujours notre architecture; mais cette phase porte dans ses constructions un caractère d'élégance et de majesté qui la met en harmonie avec la littérature, les mœurs et les idées du siècle de Louis XIV. Perrault nous semble, dans son genre, atteindre plus haut que Lebrun.

Perrault ne put achever son œuvre. A partir de 1670, si l'on jette les yeux sur l'état des dépenses du roi en bâtiments, on voit les fonds assignés au Louvre diminuer brusquement, puis disparaître tout à fait au bout de quel-

ques années. Colbert ne s'était pourtant pas refroidi pour le Louvre : ce que Colbert avait une fois voulu, il le voulait toujours. L'achèvement du Louvre et des Tuileries, le jardin des Tuileries refait par Le Nostre, les Champs-Élysées et les boulevards du nord plantés, les quais construits, les rues élargies, les superbes arcs de triomphe élevés à la porte Saint-Antoine, à la place du Trône, à la porte Saint-Bernard, puis aux portes Saint-Denis et Saint-Martin, les deux plus beaux et les seuls qui aient subsisté, tout ce vaste plan de travaux émanait d'une même pensée, embellir Paris comme la capitale de la France, et le Louvre comme la capitale de Paris et comme le séjour glorieux du chef de la nation. C'étaient là les vues de Colbert; mais Louis XIV avait d'autres vues ! Quand les dépenses du Louvre baissent, les dépenses de Versailles montent. Ici se manifeste la première dissidence entre le roi et le ministre. Louis se montre de moins en moins affectionné à ce séjour de Paris où Colbert voudrait fixer la majesté royale. Il préfère le plus souvent, même l'hiver, les châteaux de Fontainebleau, de Chambord, de Saint-Germain : ce dernier a d'abord l'avantage, puis Versailles obtient une prépondérance croissante : Louis y abrite ses amours; il y donne à sa cour les plus brillantes de ces fêtes que Paris n'a été admis à contempler qu'une seule fois, à l'entrée du règne¹. Il commence d'y élever de grandes constructions.

Colbert tente alors un énergique effort pour arrêter Louis dans cette voie. Il écrit au roi : « Voici, sire, un métier » fort difficile que je vais entreprendre : il y a près de six » mois que je balance à dire à Votre Majesté les choses » fortes que je lui dis hier et celles que je vais lui dire » encore..... Votre Majesté sait qu'au défaut des actions

¹ Le fameux carrousel de 1662.

» éclatantes de la guerre, rien ne marque davantage la
» grandeur et l'esprit des princes que les bâtiments, et
» toujours la postérité les mesure à l'aune de ces superbes
» machines qu'ils ont élevées pendant leur vie. Ah ! quelle
» pitié que le plus grand des rois et le plus vertueux...
» fût mesuré à l'aune de Versailles ! *et toutefois il y a à*
» *craindre ce malheur*. Votre Majesté a dépensé de très-
» grandes sommes en cette maison et elle a négligé le
» Louvre, qui est assurément le plus superbe palais qu'il
» y ait au monde et le plus digne de la grandeur de Votre
» Majesté ; et Dieu veuille que tant d'occasions qui la peu-
» vent nécessiter d'entrer dans quelques grandes guerres
» ne lui ôtent les moyens d'achever ce superbe bâti-
» ment !... »

Les courageuses admonestations du ministre semblent d'abord faire impression sur le roi. Les travaux du Louvre sont poussés avec vigueur, et les dépenses de Versailles se modèrent : mais bientôt la chance tourne de nouveau et sans retour. Louis n'écoute plus que sa propre pensée. Quel est donc le sens de ce débat ? Pourquoi Colbert veut-il le roi à Paris ? Pourquoi Louis n'y veut-il pas être ? Ce débat a un sens profond : c'est tout un système, toute une politique, qui est en balance sous cette question de résidence royale.

Colbert veut que le roi soit ce qu'avait été Richelieu, la France personnifiée ; qu'il soit la pensée comme Paris est la tête de la France, et que la pensée, pour ainsi dire, ne fasse pas divorce avec le cerveau où elle s'élabore.

Louis, au contraire, tend insensiblement à absorber la France dans sa personnalité, à être l'État, au lieu d'exprimer et de représenter l'État ; à être par soi et pour soi, au lieu d'être par et pour la France.

Paris l'importune et lui pèse : il sent sa grandeur à

l'étroit dans cette cité-reine, qui ne procède pas de lui et qui l'enveloppe dans de gigantesques bras ; il hait cette puissance populaire qui a humilié son enfance et plus d'une fois terrassé ses prédécesseurs. Jaloux de Paris, il jalouse jusqu'à l'ombre de ses propres aïeux, ou, du moins, il ne veut être en rien assujetti à leur mémoire. S'il préfère ses châteaux à Paris, il préfère Versailles à ses autres châteaux, parce que Fontainebleau, Chambord, Saint-Germain, sont des existences toutes créées, où François I^{er} et Henri IV ont marqué l'ineffaçable empreinte de leur gloire : à Versailles, tout est à faire, sauf le modeste point de départ donné par Louis XIII, sauf ce petit château de son père que le grand roi respectera par une piété filiale qui ne coûtera rien à son orgueil : Louis XIV ne craint pas le souvenir de Louis XIII.

A Versailles, tout est à créer, disons-nous, non-seulement les monuments de l'art, mais la nature même. Ce tertre solitaire, bien qu'assez agréable par les bois et les collines qui l'entourent, est sans grandes vues, sans sites, sans eaux, sans habitants ; c'est un favori *sans mérite*, suivant le mot spirituel d'un contemporain ; mais c'est un mérite que de ne point avoir de mérite par soi-même et de tout devoir au maître ! Ce que fait Louis pour le choix de son palais, on a lieu de craindre qu'il le fasse un jour pour le choix de ses généraux et de ses ministres !

Il n'y a point de sites, point d'eaux, point d'habitants à Versailles. Les sites, on les créera en créant un immense paysage de main d'homme ; les eaux, on les amènera de toute la contrée par des travaux qui effraient l'imagination ; les habitants, on les fera, si l'on peut le dire, sortir de terre en élevant une grande ville pour le service du château. Louis se fera ainsi une cité à lui, une forme à lui, dont il sera seul la vie. Versailles et la cour seront le

corps et l'âme d'un même être, tous deux créés à même fin, pour la glorification du dieu terrestre auquel ils devront l'existence.

Les premiers travaux de Versailles avaient été conduits par ce même Leveau à qui Colbert avait enlevé le Louvre.

Leveau mort en 1670, la direction des travaux, avec le titre de premier architecte du roi, est confiée à un très-jeune homme, Jules Hardouin-Mansart, dont l'oncle, François Mansart, avait eu un grand renom dans l'architecture et avait contribué plus que personne à pousser les constructeurs dans l'imitation servile de l'antique. Le neveu fait oublier l'oncle et devient le Lebrun de l'architecture.

Le petit, mais pittoresque château de Louis XIII, est enveloppé d'immenses constructions qui se rapprochent du style de Perrault. Du côté de Paris, où le château de Louis XIII reste en vue, le contraste de cet édifice avec les constructions nouvelles fait de Versailles un entassement irrégulier, mais d'un effet singulier et frappant, par la disposition de ces trois cours qui vont diminuant de largeur jusqu'à la troisième, espèce de sanctuaire au fond duquel repose la majesté royale. Du côté opposé, l'aspect change comme par enchantement. Là, tout est l'œuvre de Louis XIV, tout est nouveau et complètement symétrique. Le vaste développement des lignes horizontales compense le peu d'élévation des bâtiments. Là, plus aucun des heureux accidents de la vieille architecture nationale. La monotonie de cette uniformité absolue n'est interrompue que par l'extrême saillie du corps central en avant des deux ailes, saillie qui annonce la partie du palais consacrée par la présence du maître. Ce corps central domine de toutes parts, soit qu'on le regarde en face du milieu des jardins, soit que, du pied des collines boisées de Satori,

on le voie de flanc s'élever sur sa prodigieuse terrasse , entre ce double escalier de géant auquel on ne peut rien comparer. Il faut monter de partout, afin de parvenir jusqu'au lieu où trône la majesté suprême.

La même pensée remplit l'intérieur du palais. La peinture y déifie Louis sous toutes les formes, dans la guerre et dans la paix, dans les arts et dans l'administration de l'empire; elle célèbre ses amours comme ses victoires, ses passions comme ses travaux. Tous les héros de l'antiquité, toutes les divinités de l'Olympe classique lui rendent hommage ou lui prêtent tour à tour leurs attributs. C'est Auguste, c'est Titus, c'est Alexandre; c'est Jupiter Tonnant, c'est Hercule vainqueur des monstres; plus souvent Apollon, inspirateur des Muses et roi de la lumière. La mythologie n'est plus qu'une grande énigme dont le nom de Louis est le mot unique : il est à lui seul tous les dieux. Si les dieux abdiquent devant lui, les rois et les nations sont terrassés à ses pieds. A mesure que son règne se déroule, l'art reproduit sur la toile et le marbre en traits hyperboliques chacun de ses triomphes, chaque humiliation de ses ennemis, et fixe sur les voûtes éclatantes de Versailles un hosanna perpétuel en l'honneur du futur maître du monde.

Louis, toujours servi dans ses désirs par la fécondité de son siècle, a trouvé un troisième artiste, Le Nostre, pour compléter Lebrun et Mansart. Grâce à Le Nostre, Louis, des fenêtres de son incomparable galerie des Glaces, ne voit rien qui ne soit de sa création. L'horizon entier est son ouvrage, car son jardin est tout l'horizon. C'est là tout à la fois le chef-d'œuvre de l'étonnant artiste qui a couvert la France de ses monuments de verdure, et le chef-d'œuvre de cet art singulier qu'il faut juger non point isolément, mais dans ses rapports avec les édifices

aux lignes desquels il marie ses lignes, architecture végétale qui encadre et complète l'architecture de pierre et de marbre. Des bosquets entiers ont été apportés tout grands du fond des plus belles forêts de France, et l'art d'animer le marbre, et l'art de mouvoir les eaux les remplissent de tous les prodiges que peut rêver l'imagination. Un peuple innombrable de statues anime les bocages et les pelouses, se mire dans les eaux, ou sort du sein de l'onde. Toutes les déités des forêts, des fleuves et de la mer, tous les rêves de la poésie antique semblent s'être donné rendez-vous aux pieds du grand roi. Neptune semble faire jaillir de toutes parts les eaux de Versailles, qui se croisent dans les airs en voûtes étincelantes : Neptune s'est fait le serviteur de Louis; Diane, la solitaire déesse des bois, est devenue son amante, sous les traits de la chaste La Vallière; Apollon, son symbole favori, préside à tout ce monde enchanté. Aux deux extrémités de la perspective, on voit le soleil mythologique, transparent emblème du soleil de Louis, sortir du sein des flots sur son char pour éclairer et régir la terre, et s'y replonger pour se délasser du gouvernement céleste dans l'ombre voluptueuse de *la grotte de Thétis*.

Louis a fait ce qu'il voulait, il a créé autour de lui un petit univers, où il est le seul être nécessaire et presque le seul être réel ¹.

Mais les dieux terrestres ne créent pas d'un mot comme le vrai Dieu. Ces bâtiments qui se déploient sur un front de six cents toises, le luxe inouï de ces appartements sans fin, cette incroyable multitude d'objets d'art, ces forêts

¹ V. Ch. Perrault, *Mémoires*, liv. III. — Il y aurait en quelque sorte plagiat à nous de ne pas citer l'intéressant ouvrage de M. H. Fortoul, les *Fastes de Versailles*, où les idées que nous venons de résumer sur le *symbolisme* de Versailles sont développées avec pénétration et d'une manière très-ingénieuse.

transplantées, ces eaux du ciel ramassées de tous les versants des hauteurs dans les replis d'immenses conduits, depuis Trappes et Palaiseau jusqu'à Versailles, ces eaux de la Seine amenées de Marly par une machine gigantesque, à travers cet aqueduc qui commande au loin la vallée du fleuve comme une superbe ruine romaine, et, plus tard, entreprise bien autrement colossale ! cette rivière qu'on détourne de son lit et qu'on prétend apporter de trente lieues à Versailles par-dessus les vallons et les collines, coûtent à la France de douloureux efforts et des sueurs intarissables, et engloutissent des flots d'or grossissant d'année en année.

Versailles a coûté cher, très-cher à la France ; toutefois il importe à la vérité historique d'écarter à cet égard de certaines exagérations trop longtemps accréditées. Il ne faut s'arrêter ni aux déclamations vagues de Saint-Simon, très-ignorant en matière de chiffres, ni aux évaluations hyperboliques d'orateurs et d'écrivains beaucoup plus éclairés que Saint-Simon, mais emportés par l'ardeur de la réaction contre la monarchie, tels que Mirabeau et Volney. Les comptes, ou du moins les résumés des comptes de dépense de Louis XIV en bâtiments, pendant la plus grande partie de son règne, ont été retrouvés. Les frais de construction, de décoration et d'ameublement de Versailles, de 1664 à 1690, y compris les travaux hydrauliques et les jardins, plus les dépendances, c'est-à-dire Clagny, Trianon, Saint-Cyr et les deux églises de la nouvelle ville de Versailles, s'élèvent à environ cent sept millions, à quoi il faut ajouter un million ou un million et demi peut-être pour les dépenses des années 1661 à 1663, dont on ne connaît pas les comptes, et trois millions deux cent soixante mille francs pour la somptueuse chapelle, qui ne fut construite que de 1699 à 1710. La

proportion du marc au franc ayant varié sous Louis XIV, il est difficile d'arriver à une réduction exacte en monnaie d'aujourd'hui : on a calculé qu'il fallait doubler les chiffres, puis retrancher à peu près un neuvième ; on aurait ainsi la valeur absolue ; mais, pour atteindre la valeur relative, si l'on considère l'avilissement des métaux précieux et le renchérissement des objets naturels ou fabriqués depuis un siècle et demi, on ne peut moins faire, à ce qu'il semble, que de doubler encore l'évaluation. On arrive ainsi à établir que la dépense de Versailles représenterait aujourd'hui plus de quatre cents millions. Ce chiffre est énorme ; mais il n'est pas monstrueux comme les douze cents millions dont parle Mirabeau, ni surtout follement fantastique comme les quatre milliards six cents millions imaginés par Volney. On peut bien épuiser une nation, mais on ne peut pas lui extorquer ce qui n'existe pas. Où Louis XIV eût-il trouvé ces milliards ?

Vers 1680, la cour s'établit à demeure dans Versailles à peu près achevé. L'Europe ne retentit que des splendeurs du grand roi de France ; le peuple qui porte le poids de cette magnificence en écoute les récits avec une sorte d'orgueil, tant que le faix ne devient pas trop écrasant, et semble se complaire à se refléter dans cette éblouissante personnalité. La foule de Français et d'étrangers qui se presse incessamment aux portes de Versailles, pour juger par ses yeux de ces merveilleuses relations, les trouve moins merveilleuses que la réalité ; car Louis, s'il ne veut pas voir Paris, veut bien que Paris, la France et le monde viennent voir Versailles, et apporter au pied de son trône le tribut de leur admiration.

VII.

L'ÉDUCATION DU DAUPHIN. — VUES COMPARÉES DE LOUIS XIV
ET DE BOSSUET. L'ÉTAT ET L'ÉGLISE.

Louis XIV a donc imprimé sa personnalité sur toutes les formes de la pensée française : il est devenu, pour ainsi dire, son siècle même fait homme. Mais Louis XIV ne prétend pas être seulement un éclatant météore. Après avoir posé et exprimé son individualité sous tous les aspects et par tous les moyens de la puissance humaine, il veut donner corps à l'idée générale qu'il a de ses fonctions et de son droit, et assurer la perpétuité de son œuvre et de son système.

De là le caractère extraordinairement solennel qu'il donne à l'éducation du dauphin, son fils. C'est un roi idéal, le type de la royauté, qu'il prétend former, afin que l'art continue en autrui ce que la nature et la volonté ont fait en lui-même. C'est dans les monuments de l'éducation du dauphin qu'on saisit le fond même de la pensée qui s'est manifestée au dehors, dans la cour, dans les arts, dans les lettres. Le choix des deux hommes chargés de diriger cette éducation est hautement significatif; l'un, le gouverneur, Montausier, le mari de la célèbre mademoiselle de Rambouillet, est le représentant de la société française en ce qu'elle a de plus élevé par l'intelligence et la moralité; sa nomination est un gage que Louis XIV, au milieu de l'effervescence de ses propres passions, donne aux bonnes mœurs dans la personne d'un homme si renommé par son austère vertu. Le nom de l'autre, du précepteur, dit tout. C'est Bossuet que Louis adjoint à Montausier, et qui prend de fait, dans l'œuvre commune, la prépondé-

rance due à son génie. Louis et Bossuet, nous l'avons dit ailleurs, s'étaient compris au premier mot. L'amour de Bossuet pour l'ordre extérieur et la stabilité, ses opinions moyennes et traditionnelles, essentiellement opposées à l'esprit de secte et d'innovation individuelle que haïssent d'instinct les gouvernements, avaient fait pressentir au roi, chez le théologien, un puissant auxiliaire. Au moyen âge, pendant les grands débats du temporel et du spirituel, l'esprit d'autorité qui leur est commun à tous deux les eût mis en opposition; maintenant il les rapproche, Bossuet, enclin à subir l'autorité des faits, ayant accepté comme providentiel l'énorme développement du pouvoir temporel des rois. Dès sa première jeunesse, en pleine *Fronde*, Bossuet avait annoncé ses opinions monarchiques par un sermon sur ce texte caractéristique : *Timete Deum, honorificate regem*. Dieu et le roi, c'est sur cette double base qu'il échafaudera, en effet, toute sa théorie sociale.

Un plan général est savamment combiné par Bossuet et Montausier pour développer, dans tous les sens, l'esprit et le caractère de leur royal élève, et en faire un homme complet et un prince modèle. Les plus habiles philologues ont charge de publier des éditions des classiques latins, expliqués, éclaircis et annotés, afin d'initier le jeune prince à l'antiquité. Des écrivains éminents par la profondeur de leur savoir ou par l'éclat de leur éloquence fouillent pour lui les fastes des nations; enfin Bossuet lui-même, planant sur tous ces talents divers qui lui apportent les fruits de leurs veilles comme de simples matériaux de son grand œuvre, déroule devant l'héritier de Louis-le-Grand tout l'ensemble de la connaissance humaine, et bâtit pour lui des monuments qui dureront autant que la littérature et que la langue française.

Il en est trois, également imposants, et qui, réunis par un lien logique, forment ensemble un immense édifice. L'un contient la philosophie; l'autre, l'histoire; le troisième, la politique. Le premier est le traité *De la Connaissance de Dieu et de soi-même*. L'analyse n'en est point ici nécessaire. Si judicieux, si solide, si excellent que soit presque en toutes ses parties ce livre, qui restera toujours une des bases de l'enseignement philosophique, ce n'est point une conception originale, mais une lumineuse application des principes de Descartes. Si peu enclin que soit Bossuet aux nouveautés, sa haute raison n'a pu repousser la lumière de la *méthode*. C'est une glorieuse victoire pour le père de la philosophie moderne, au moment où on lui refuse pour ainsi dire un tombeau, où le jésuitisme et la scolastique coalisés vont faire prohiber l'enseignement public de sa doctrine, que cette doctrine s'impose d'autorité au plus illustre défenseur des puissances établies, et l'oblige, malgré ses défiances et ses anxiétés secrètes, à servir d'organe à la grande nouveauté : c'est comme malgré lui que Bossuet réclame l'assistance du novateur pour prouver les vérités fondamentales de la théodicée; il voudrait bien, comme l'a prescrit la censure romaine, que Descartes fût expurgé; il l'expurge lui-même selon son pouvoir, car il ne craint pas de supprimer deux de ses lettres inédites; mais il ne l'attaque jamais : il le ménage, comme Descartes a ménagé l'Église, et semble combattu entre la reconnaissance du secours apporté à la théodicée et la crainte de l'imminente invasion de la raison sur la foi. Vers la fin de ce livre, la politique monarchique et la théologie historique commencent pourtant à envahir le terrain de la philosophie, et l'on voit avec étonnement s'introduire une maxime politique parmi les vérités éternelles et les règles invariables que

le philosophe nous fait voir en Dieu. « En ces règles invariables, dit-il, un sujet qui se sent partie d'un État voit qu'il doit l'obéissance au prince qui est chargé de la conduite du tout. » Ainsi les idées de sujet et de prince figurent à ses yeux entre les universaux et les archétypes.

Puis, sortant finalement de la méthode cartésienne, il fait aboutir toute son étude de Dieu et de l'homme au péché originel, par une transition assez brusque et peu attendue, avec d'étranges arguments sur la peine transmise du père aux enfants. On éprouve une singulière impression en tombant de la hauteur philosophique où il nous avait transportés dans des paroles comme celles-ci : « il n'est pas moins juste de punir un homme dans ses enfants que dans ses membres et dans sa personne... Les lois civiles ont imité cette loi primordiale. » Pascal, au moins, avait bien reconnu que la justice qui punit le père sur les enfants n'avait rien de commun avec l'idée humaine de la justice. On sent respirer ici le dur génie du passé dans sa fatalité première, et déjà l'on entrevoit comment la monarchie héréditaire se relie, dans la pensée de Bossuet, à la religion, par cette doctrine de la transmission du père au fils, qui est la base du péché originel.

Le second des trois ouvrages est le *Discours sur l'Histoire universelle*, demeuré, avec les oraisons funèbres, l'œuvre la plus populaire de Bossuet. L'idée se rend plus aisément familière au grand nombre des esprits sous la forme vivante de l'histoire que sous la forme abstraite de la théorie. On pourrait intituler ce livre : l'histoire du gouvernement de la Providence sur la terre. C'est une sublime conception et une création sans modèle. Nous n'avons point à revenir sur le génie et l'éloquence de Bossuet : qu'on se figure ce génie et cette éloquence appliqués à un sujet tel que les fastes du genre humain embrassés du

haut de la Bible! Au point de vue de la science historique, il y aurait à exprimer des réserves qui n'appartiennent point à notre sujet.

Le troisième ouvrage, celui des trois qui est de nature à exercer l'influence la plus directe sur les affaires de ce monde, est la *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte*, vaste traité dans lequel l'auteur s'efforce d'identifier avec la religion sa théorie politique, et d'appuyer le trône sur l'autel si fortement qu'on ne les puisse plus séparer. De cet inépuisable arsenal biblique, d'où les *Indépendants* anglais avaient tiré naguère leur glaive républicain, il prétend faire sortir une armure impénétrable pour couvrir la royauté.

Le livre premier traite des principes de la société parmi les hommes. Son point de départ est incontestable : c'est la fraternité des hommes en Dieu, principe de la sociabilité humaine. Puis il expose la division du genre humain selon les langues et les familles, et la nécessité d'un gouvernement dans chaque nation. « Du gouvernement, dit-il, est né le droit de propriété : tout droit doit venir de l'autorité publique (tout droit sur les choses, veut-il dire). »

Ici se soulèvent déjà d'immenses questions. Pour le partage, l'appropriation et la transmission de la terre, en fait, Bossuet a raison, et c'est là une convention sociale postérieure à la constitution du gouvernement, c'est-à-dire de la société politique ; mais il n'en est certes pas de même du droit abstrait de propriété, en tant qu'inhérent à l'individualité humaine, ou même de son application aux objets mobiliers et consommables ; ce droit ne naît pas du gouvernement : le droit social le détermine, le limite, mais ne le crée pas, et la philosophie a reconnu que, virtuellement, ce droit naît en même temps que

l'homme. « Le partage des biens entre les hommes , poursuit-il , et la division des hommes mêmes en peuples et en nations ne doivent point altérer la société générale du genre humain. La loi de Moïse remet en quelque sorte en communauté les biens qui ont été partagés pour la commodité publique et particulière. » Il avait auparavant établi la nécessité des lois , c'est-à-dire des règles générales de conduite dans le gouvernement. Le premier principe des lois est de reconnaître la Divinité ; le second de faire à autrui comme nous voulons qu'il nous soit fait.

« La loi est, dans son origine , comme un pacte et un traité solennel par lequel les hommes conviennent ensemble , *par l'autorité des princes* , de ce qui est nécessaire pour former leur société. On ne veut pas dire par là que l'autorité des lois dépende du consentement et acquiescement des peuples , mais seulement que le prince est assisté des plus sages têtes de la nation. »

Chose singulière , Bossuet cite , pour appuyer cette doctrine , un exemple de la Bible qui conclut positivement en sens contraire ; car l'Écriture y fait voir Moïse , le représentant de Dieu même , proposant la loi à l'express consentement de tout le peuple.

Suivant Bossuet , le prince est donc antérieur et supérieur à la loi. Qui donc a établi le prince ? Le prince est donc immédiatement établi de Dieu même ? C'est en effet la conclusion à laquelle arrive plus loin Bossuet.

« Cependant , le prince , dit-il , ne doit pas changer arbitrairement la loi. En général , les lois ne sont pas lois si elles n'ont quelque chose d'inviolable , c'est-à-dire si elles sont variables et sans consistance. Il y a des lois fondamentales qu'on ne peut changer : il est même très-dangereux de changer sans nécessité celles qui ne sont pas fondamentales. »

Le livre II est intitulé : de l'Autorité.

« Dieu est le vrai roi. » En d'autres termes, la souveraineté n'est qu'en Dieu. Cela est évident. Mais Bossuet ne l'entend pas seulement dans ce sens idéal, et il ajoute que Dieu a régné visiblement en personne d'abord sur tous les hommes, puis sur le peuple qu'il s'est choisi. « Le premier empire humain est l'empire paternel dans chaque famille; puis les familles se sont réunies en sociétés sous des rois qui leur tenaient lieu de pères. Il y a eu au commencement une infinité de petits royaumes : les conquérants ont rompu cette concorde des nations. La monarchie est la forme de gouvernement la plus commune, la plus ancienne et la plus naturelle. »

Que le premier *empire humain* ait été le gouvernement de la famille par le père, rien de plus certain; mais de là à la royauté il n'y a pas transition *naturelle*. Le gouvernement *le plus ancien et le plus naturel* a dû être celui des pères de famille associés. La nécessité de l'action unitaire a pu ensuite les pousser, dans la plupart de ces groupes primitifs, à se choisir un chef unique; mais, dans l'Occident presque entier, ces chefs n'ont jamais rien eu de commun avec les monarques tels que les définit Bossuet. Le gouvernement absolu d'un seul est resté inconnu de nos aïeux pendant une longue suite de générations, le pouvoir, à tous les degrés, ayant été toujours au moins partagé entre le chef et les anciens, les prêtres ou les assemblées populaires. En Orient même, où l'opinion de Bossuet semble moins éloignée de la vérité, un autre principe, l'inspiration sacerdotale, la théocratie, a tout au moins balancé la monarchie.

Le gouvernement monarchique est le meilleur, poursuit Bossuet; et il en cherche le type dans le commandement des armées, qui exige l'unité. « Le gouvernement mili-

taire, ayant la force en main, doit à la fin prévaloir. Il vaut donc mieux qu'il soit établi tout d'abord : il en sera moins violent. »

En voulant ainsi constituer la société sur la base d'un état exceptionnel, tel que l'état de guerre, il ne paraît pas soupçonner qu'il y ait un moyen d'empêcher le gouvernement militaire de prévaloir : c'est de mettre les armes aux mains du peuple entier, au lieu de les laisser à une caste guerrière.

« De toutes les monarchies, reprend-il, la meilleure est la successive ou héréditaire de mâle en mâle et d'aîné en aîné; c'est celle que Dieu a établie dans son peuple. »

Là, encore, la Bible ne paraît pas citée fort à propos; car c'est malgré les prophètes, malgré les inspirés du Seigneur, que la royauté est établie dans Israël; Dieu, selon le récit de l'Écriture, souffre qu'on l'établisse, mais ne l'établit pas; et, plus tard, quand il y a dérogation au droit d'aînesse (par exemple au profit de Salomon), c'est par inspiration divine.

« Une des raisons pour lesquelles ce gouvernement est le meilleur, c'est qu'il se perpétue de lui-même; rien n'est plus durable qu'un État qui dure et se perpétue par les mêmes causes qui font durer l'univers et qui perpétuent le genre humain. »

C'est-à-dire que, suivant Bossuet, le gouvernement des forces libres et douées de raison, des êtres dont le propre est de choisir, doit être assimilé au gouvernement de la nature physique, régie par des lois fatales et immuables.

Tout en représentant la monarchie comme le gouvernement par excellence, Bossuet ne nie pas la légitimité des autres gouvernements : « Il faut demeurer dans l'état auquel un long temps a accoutumé le peuple. Qui entreprend de renverser les gouvernements légitimes, en quel-

que forme qu'ils soient établis, n'est pas seulement ennemi public, mais encore ennemi de Dieu. »

Il se résume en affirmant avoir établi, par les Écritures, que la royauté a son origine dans la Divinité même, et que la constitution monarchique est la plus conforme à la volonté de Dieu.

Quand on vit dans un ordre d'idées différent de celui où s'était placé Bossuet, ce n'est pas sans peine qu'on peut, nous ne dirons pas admettre, mais comprendre cette singulière déduction de la royauté céleste à la royauté terrestre, et cette doctrine qui fait du roi l'image de Dieu. Si l'on pose, en face de l'Être absolu et infini, la multitude des êtres finis, il semble évident que le multiple ne peut reproduire l'image de l'unité que par l'association harmonique de ses éléments vivants, tous égaux par nature : tous les êtres finis sont égaux devant l'infini. La doctrine monarchique s'y prend autrement ; elle fait descendre Dieu de son infinité, sous la figure d'un homme, d'un roi ; puis elle choisit arbitrairement ou plutôt laisse désigner par la fatalité de la naissance un certain être que Dieu avait fait tout semblable aux autres, et prétend que cet être soit, à lui seul, l'image de l'Être-Suprême.

Bossuet développe ensuite (livres III, IV, V) la nature et les propriétés de l'autorité royale.

« L'autorité royale est sacrée : Dieu établit les rois comme ses ministres, et règne par eux sur les peuples.

» On doit obéir aux princes par principe de religion et de conscience ; Dieu a mis en eux quelque chose de divin.

» Les rois doivent respecter leur propre puissance, comme étant la puissance de Dieu, et en user saintement et religieusement pour le bien public.

» L'autorité royale est absolue. Le prince ne doit rendre compte à personne de ce qu'il ordonne. Les princes sont

des dieux, suivant le langage de l'Écriture, et participent en quelque façon à l'indépendance divine. Contre l'autorité du prince, il ne peut y avoir de remède que dans son autorité. Il n'y a point de force coactive contre le prince; les rois ne sont pas pour cela affranchis des lois (en droit; car, en fait, nul n'a mission de les contraindre à s'y soumettre) : l'autorité royale est soumise à la raison. »

Faible garantie, si la raison n'a point d'organe visible et autorisé !

« Il faut que le peuple craigne le prince. »

« Qu'est-ce que la Majesté ? — Le prince est un personnage public : *tout l'État est en lui*; la volonté de tout le peuple est renfermée dans la sienne. Voyez un peuple immense réuni en une seule personne; voyez cette puissance sacrée, paternelle et absolue; voyez la raison secrète qui gouverne tout le corps de l'État, renfermée dans une seule tête; vous voyez l'image de Dieu dans les rois, et vous avez l'idée de la Majesté royale. »

Il y a bien quelques correctifs à cette exaltation de la royauté. La grande antithèse des oraisons funèbres revient de temps à autre avertir ces *dieux de chair et de sang*, ces *dieux de boue et de poussière*, qu'ils mourront *comme des hommes*; mais ces avertissements aux hommes n'en laissent pas moins subsister l'apothéose de l'institution.

Le livre VI concerne les devoirs des sujets envers les princes.

« On ne doit pas examiner comment est établie la puissance du prince : c'est assez qu'on le trouve établi et régnant. La seule exception à l'obéissance, c'est quand le prince commande contre Dieu (encore la résistance doit-elle être passive).

» On doit le tribut au prince (c'est-à-dire que le consentement du peuple n'est pas nécessaire pour la levée des

impôts). Il n'est permis de s'élever, pour quelque cause que ce soit, contre les princes. Parler contre le roi est un digne sujet du dernier supplice, et ce crime est presque traité d'égal à celui de blasphémer contre Dieu.

» Au caractère royal est inhérente une sainteté qui ne peut être effacée par aucun crime, même chez les princes infidèles. »

Les livres VII et VIII contiennent les devoirs particuliers de la royauté.

« Le prince doit employer son autorité pour détruire dans son État les fausses religions. *Ceux qui ne veulent pas souffrir que le prince use de rigueur en matière de religion, parce que la religion doit être libre, sont dans une erreur impie.* »

Il ajoute, à la vérité, que la douceur, en général, est préférable, et qu'il n'en faut venir aux rigueurs qu'à l'extrémité; mais ceci n'est qu'une question d'application : le principe a été nettement posé. Il rappelle à l'héritier du trône de France le serment du sacre, dans lequel est compris cet engagement d'*exterminer* les hérétiques, qui est demeuré dans les formules de la monarchie, comme une protestation menaçante contre le principe de l'édit de Nantes.

Il pose ensuite, entre le gouvernement absolu et le gouvernement arbitraire (ou despotique), une distinction que Montesquieu reproduira plus tard sous d'autres noms. Dans ce dernier gouvernement, « les sujets sont nés esclaves : il n'y a point de propriété ni de droit de succession, le fond appartenant au prince, qui dispose de la vie comme des biens de ses sujets; il n'y a de loi que sa volonté » (ceci n'est pas tout à fait exact, il n'y a guère d'État despotique qui n'ait quelque sorte de loi fondamen-

tale; les despotes musulmans, par exemple, sont soumis au Koran).

« Sous le gouvernement absolu, il y a des lois contre lesquelles tout ce qui se fait est nul de droit, et c'est là ce qui s'appelle le gouvernement légitime (c'est-à-dire fondé sur les lois). Dans le gouvernement légitime, les personnes sont libres, et la propriété des biens est légitime et inviolable.

« Le premier effet de la justice et des lois est de conserver, non-seulement à tout le corps de l'État, mais encore à chaque partie qui le compose, les droits accordés par les princes précédents. » En fait, ces droits sont subordonnés à la volonté du prince régnant, puisque personne n'a qualité pour l'obliger à les respecter.

Les deux derniers livres (IX et X) traitent des *secours* (des moyens d'action) de la royauté; à savoir, les armes, les finances et les conseils.

Il s'élève avec force contre les *conquérants ambitieux*.

« Ceux qui font la guerre pour contenter leur ambition sont ennemis de Dieu.

« Le prince doit modérer les impôts et ne point accabler le peuple, mais mesurer les impôts sur les besoins de l'État et sur les charges publiques. »

Il arrive enfin aux abus et aux tentations de la royauté, et s'interroge sur les remèdes qu'on y peut apporter. Il prétend n'en point trouver qui soient en la main des hommes, et il écarte la vaine recherche des remèdes humains, pour aller à des remèdes *plus généraux*; « à ceux que Dieu même a ordonnés aux rois contre la tentation de la puissance, » et qui se résument dans la crainte des jugements de Dieu et de la postérité.

On n'a que faire de commenter longuement cette déi-

fication de la monarchie absolue. Les conséquences en sont assez claires. L'expérience de l'histoire est là pour nous apprendre si l'esprit et le cœur de l'homme sont capables de résister au vertige de cette puissance absolue qui ne convient qu'à l'Être absolu, et de vaincre ces tentations dont Bossuet ne peut se dissimuler la force incalculable. L'Évangile ne dit point à l'homme de se jeter au-devant de la tentation avec la confiance de la vaincre, il dit : « Seigneur, épargnez-nous la tentation. » Si la crainte de Dieu est insuffisante contre le vertige et l'erreur du prince pieux, que sera-ce si le prince est indifférent ou impie?

En ce cas, dira le théoricien de l'obéissance passive, il faut se soumettre au mauvais prince; il faut supporter l'injustice, l'oppression, les dernières violences, plutôt que de troubler la paix. — Qu'est-ce donc que cette paix abstraite à laquelle on sacrifierait toute liberté réelle sur la terre? Est-ce qu'il y a paix là où il y a oppression et violence? Que reste-t-il à troubler, et qu'a-t-on à perdre?

Sortons de ces généralités; appliquons la théorie à la France du XVII^e siècle. Admettons que l'on rencontre le prince juste et parfait, tel que le conçoit Bossuet, dans quel sens dirigera-t-il l'État? — Il n'entreprendra pas d'injustes conquêtes; il n'accablera pas le peuple d'impôts. — Soit! mais, à l'extérieur, il sera porté, dans l'intérêt du genre humain, à intervenir systématiquement dans les autres États pour y combattre les mouvements contraires à la monarchie, à ce gouvernement *préféré de Dieu*, ou aux intérêts de la *vraie religion*; à l'intérieur, il écrasera par la force les dissidences religieuses, si la persuasion ne suffit point pour rétablir l'unité.

Le prince de Bossuet anéantira donc cette politique nationale et philosophique qui a fait sous Richelieu et

Henri IV la grandeur et la prospérité de la France, pour y substituer une politique contraire à toutes les aspirations et à toutes les conquêtes de l'esprit moderne.

Ce n'est pas tout encore. Le prince de Bossuet n'est pas complètement le prince de Louis XIV. Le théoricien de la monarchie reste encore en deçà de l'idéal du pouvoir selon le monarque, et les théories de Louis XIV dépassent celles de Bossuet.

Louis aussi a contribué directement, pour sa part, à l'éducation du Dauphin. Dans ses *Mémoires et instructions à son fils*, et dans quelques autres écrits, il a consigné ses doctrines sur les droits et les devoirs de la royauté. Il y exprime des sentiments honnêtes et humains; il y parle de la religion en toute autre façon qu'on ne le pourrait croire d'après la réputation d'ignorance que lui ont faite les historiens à cet égard. Sur presque tous les points, il est d'accord avec Bossuet. Ainsi, Bossuet sympathiserait avec l'horreur que Louis manifeste pour la condition des princes qui sont soumis à des assemblées populaires et qui n'ont pas seuls la résolution des affaires. Bossuet accepterait, comme une simple variante de sa propre définition de la monarchie en général, la définition de la constitution française, telle qu'elle se trouve dans un traité de droit public écrit par l'ordre du roi. « La France est un État monarchique dans toute l'étendue de l'expression. Le roi y représente la nation entière, et chaque particulier ne représente qu'un seul individu envers le roi : par conséquent, toute puissance, toute autorité résident dans les mains du roi, et il ne peut y en avoir d'autres dans son royaume que celles qu'il établit. La nation ne fait pas corps en France. Elle réside tout entière dans la personne du roi. » Mais il est un point fondamental où la conformité cesse. Bossuet réservait, en dehors de l'autorité ab-

solue, le droit de la propriété individuelle; Louis n'admet pas cette réserve.

« Tout ce qui se trouve dans l'étendue de nos États, de
» quelque nature qu'il soit, nous appartient au même ti-
» tre..... Les deniers qui sont dans notre cassette, ceux
» qui demeurent entre les mains de nos trésoriers, *et ceux*
» *que nous laissons dans le commerce de nos peuples*, doivent
» être par nous également ménagés. Les rois sont sei-
» gneurs absolus, et ont naturellement la disposition pleine
» et libre de tous les biens qui sont possédés aussi bien par
» les gens d'église que par les séculiers, pour en user en
» tout temps..... selon le besoin général de leur État. »

Il n'y a pas une grande différence pratique entre cette doctrine et celle qui admet le droit absolu du prince à lever l'impôt comme bon lui semble; mais il y a pourtant entre les deux toute l'épaisseur d'un principe. Pour employer les termes de la *politique de l'Ecriture sainte*, Bossuet s'est arrêté à la monarchie *absolue*; Louis XIV va jusqu'à la monarchie *arbitraire*.

Telle est cette fameuse *éducation du Dauphin*, dans laquelle la monarchie, parvenue à sa complète réalisation, prend pleinement conscience d'elle-même. Si l'on songe à ce que devint l'objet de ces soins inouïs, si l'on compare la nullité du résultat à la grandeur de l'effort, on se reporte involontairement aux contrastes prodigieux des *Oraisons funèbres* et de l'*Histoire universelle*; la vanité de l'hérédité ajoute un nouveau chapitre à ces vanités humaines que peignait avec tant d'éloquence le précepteur du Dauphin. Cet héritier idéal sur le berceau duquel on a versé tous les trésors du génie, cet enfant dont on veut faire un dieu, on ne réussit pas même à en faire un homme. A peine a-t-on à le nommer dans la suite de l'histoire, et, si nous nous sommes tant arrêté à son édu-

cation, c'est uniquement pour y chercher les principes des actes de son père.

Quelles doivent être les conséquences de l'opinion qu'à Louis XIV de ses droits, combinée avec l'opinion qu'il a de sa personne, sinon de s'adorer lui-même, ou, pour prendre les choses au sens le plus favorable, d'adorer en soi le reflet de Dieu et l'image de la perfection sur la terre ! Louis, en effet, a pour lui-même une admiration profonde et, pour ainsi dire, naïve : on peut lire, dans ses Mémoires (tom. II, pag. 357, 424), le portrait magnifique qu'il fait de sa personne ; il se chante à lui-même, avec attendrissement, l'hymne de sa propre louange : il salue en lui ce *miracle visible*¹, que proclament sa cour et son siècle.

Sa croyance à ses droits absolus explique tout naturellement des actes qui semblent, aux hommes de nos jours, contraires à toute morale et à toute honnêteté : ainsi, des rentes sur l'État sont refusées à leurs légitimes détenteurs, et employées à un autre usage. — Le roi n'a-t-il pas droit de *ménager* comme il l'entend *les deniers qu'il laisse à ses sujets*, et de leur retirer ce dont ils feraient un mauvais emploi ? — La violation du secret des lettres, qui n'avait eu lieu, sous les gouvernements précédents, que par exception et dans des moments de trouble et de péril, est érigée en système et devient une fonction politique, une attribution ministérielle. — Le roi n'a-t-il pas droit de tout connaître, afin de pourvoir à tout ?

Comme Louis est entraîné par la logique d'un principe faux et non par la dépravation du cœur, l'homme, chez lui, n'abuse pas, pour satisfaire de mauvaises passions privées, de la monstrueuse prérogative que s'est arrogée le roi en envahissant les secrets des particuliers. On ne

¹ Expression de Pellisson.

peut pourtant lui rendre sur tous les points le même témoignage : si le respect qu'il a de lui-même et le fonds d'honnêteté qu'il conserve le préservent sans peine des infamies où se plongera après lui la royauté dégénérée, son orgueil, qui traite toute résistance comme un sacrilège, l'emporte plus d'une fois à abuser de son pouvoir royal sur la liberté des citoyens pour frapper ce qui contrarie ses passions. Ainsi, le long emprisonnement de ce gentilhomme qui n'avait commis d'autre crime que de servir d'intermédiaire entre mademoiselle de La Vallière et le couvent où elle voulait se retirer, à une époque où Louis prétendait encore la conserver, tout en lui étant infidèle; ainsi, l'exil de Montespan, coupable d'avoir disputé sans ménagement sa femme au roi, et la séparation judiciaire entre la favorite et son mari, imposée à des juges complaisants.

« Quand on fait tout ce que l'on veut, il n'est pas aisé de ne vouloir que ce que l'on doit. »

C'est Louis lui-même qui, dans ses *Mémoires*, prononce en ces termes la condamnation du régime où un homme *peut tout ce qu'il veut*.

De tels actes, cependant, sont rares dans les premiers temps du règne. Les bonnes intentions, les bons conseils, le bon sens naturel, contiennent d'abord à bien des égards les tendances dangereuses et le progrès de l'égoïsme chez l'homme qui, étant le centre de tout, est si puissamment tenté de tout immoler à soi. A ses maximes despotiques sur la propriété universelle du prince, Louis ajoute, par correctif, que « le prince vertueux n'impose qu'avec retenue et n'exige qu'avec compassion. » Il se montre, en général, d'accord avec Bossuet sur les devoirs de la royauté.

Mais, sur deux questions capitales, la religion et la politique extérieure, Louis n'a pas besoin, pour s'égarer

et pour égarer la France, d'être en désaccord avec la théorie du trône et de l'autel. Au contraire, on ne doit craindre que de l'y voir trop fidèle.

En ce qui regarde la religion, il reste d'abord, à son tour, en deçà de la théorie de Bossuet, et les intentions qu'il exprime envers les protestants¹, dans ses Mémoires écrits vers 1670, sont très-importants à recueillir comme point de comparaison avec ce qu'il fera plus tard.

« Quant à ce grand nombre de mes sujets de la religion prétendue réformée, qui était un mal que je regarde avec douleur... il me semble que ceux qui voulaient employer des remèdes violents ne connaissaient pas la nature de ce mal, causé en partie par la chaleur des esprits, qu'il faut laisser passer et s'éteindre insensiblement, au lieu de l'exciter de nouveau par des contradictions aussi fortes, toujours inutiles d'ailleurs, quand la *corruption* n'est pas bornée à un certain nombre connu, mais répandue dans tout l'État...

» Je crus que le meilleur moyen, pour réduire peu à peu les huguenots de mon royaume, était, en premier lieu, de ne les point presser du tout par aucune rigueur nouvelle, de faire observer ce qu'ils avaient obtenu de mes prédécesseurs, mais de ne leur rien accorder au delà, et d'en renfermer même l'exécution dans les plus étroites bornes que la justice et la conscience le pouvaient permettre.

» Quant aux grâces qui dépendaient de moi seul, je résolus, et j'ai assez ponctuellement observé depuis, de ne leur en faire aucune... pour les obliger par là à considérer de temps en temps, d'eux-mêmes et sans violence, si c'était avec quelque bonne raison qu'ils se privaient

¹ Nous n'avons pas cru devoir aborder dans cette étude la question du jansénisme, qui nous eût entraîné au delà des bornes que nous nous sommes posées. Nous ne parlons que du protestantisme.

volontairement des avantages qui pouvaient leur être communs avec tous mes autres sujets.

» Je résolus ainsi d'attirer, même par récompense, ceux qui se rendraient dociles; d'animer, autant que je pourrais, les évêques, afin qu'ils travaillassent à leur instruction; de ne mettre, enfin, dans toutes les places (ecclésiastiques) dont j'ai la nomination, que des personnes de piété, d'application, de savoir, capables de réparer, par une conduite toute contraire, les désordres que celle de leurs prédécesseurs avait principalement produits dans l'Église. »

Certes ce plan de conduite, au point de vue moral, souffre de bien graves objections : ces privations et ces récompenses matérielles, employées comme instruments de conversion, font un étrange alliage avec la prédication catholique et les autres moyens légitimes du prosélytisme. On est déjà loin de Richelieu, qui appelait aux hautes fonctions les hommes capables, sans distinction de croyance, et qui s'en trouvait si bien, et la France aussi !

Mais au moins la persécution violente est formellement condamnée, comme impuissante, sinon comme criminelle.

L'emploi éclatant de la controverse, combiné avec les moyens politiques dont on vient de parler, semble d'abord suffire; un premier écrit publié à Metz, dès 1655, sur la *visibilité, la perpétuité et l'infailibilité de l'Eglise*, avait révélé, chez Bossuet, un grand controversiste, et attiré sur lui à cet égard l'attention du gouvernement. Le cardinal de Richelieu, depuis la prise de La Rochelle jusqu'à sa mort, avait souvent caressé la pensée d'une réunion pacifique des deux religions qui divisaient la France. Il s'était flatté de l'espoir qu'en reniant franchement les superstitions tolérées par les chefs de l'Église chez les peuples du Midi, et imputées par les protestants au dogme

catholique, en éclaircissant, dans des conférences amiables, certaines causes de dissidence envenimées par l'acharnement de la lutte, et en faisant des concessions sur quelques points de discipline, sinon de doctrine, on pourrait parvenir à ramener les principaux des pasteurs réformés, et, par eux, le troupeau, et à consommer la fusion en y aidant par toutes les influences du pouvoir. Cette idée, plus spécieuse que praticable, et que Richelieu eût probablement abandonnée en l'examinant de plus près, n'avait pas cessé de couver dans les hautes régions du gouvernement : les *Mémoires de Louis XIV* y font allusion, et l'on s'en préoccupa sérieusement vers 1666 ; un rôle considérable était destiné à Bossuet dans les plans du roi. On espéra que la savante éloquence de Bossuet et les promesses du roi entraîneraient les pasteurs réformés, et l'on projeta une conférence générale entre les théologiens des deux Églises, un nouveau colloque de Poissy. Ce projet avorta : les pasteurs protestants évitèrent ce qu'ils prirent pour un piège. Il resta, toutefois, de ces desseins manqués, un chef-d'œuvre, la fameuse *Exposition de la foi catholique*, qui entraîna l'abjuration de Turenne, en 1668, et une foule d'autres, parmi lesquelles on remarque celles du célèbre littérateur Pellisson et du prince de Tarente, chef de la famille de La Trémoille. La réforme ne comptait quasi plus dans ses rangs un seul descendant de ces grandes familles féodales qui avaient livré tant de combats pour elle. Les ministres protestants avaient crié d'abord que le catholicisme de Bossuet n'était pas le catholicisme de Rome, que l'*Exposition* serait condamnée par le pape. L'*Exposition*, qui avait quelque temps circulé inédite, fut publiée en 1671. Rome eut la sagesse de l'approuver. C'était une grande résolution de sa part : c'était accepter le terrain du dogme tel que le circonscri-

vait maintenant le gallicanisme, et renoncer implicitement à imposer ses prétentions comme articles de foi. La ratification des doctrines de Bossuet par le Saint-Siège enleva un argument puissant aux réformés, et servit à motiver ou à colorer nombre de conversions.

Il resta aux réformés la ressource d'attaquer la sincérité et le désintéressement des défectionnaires. La faveur exclusive qu'un monarque tout-puissant témoignait aux catholiques, les encouragements de tout genre prodigués aux convertis ne rendaient ces inculpations que trop vraisemblables, même dans cette première période du règne où le pouvoir s'abstenait de violences matérielles et où le trafic des consciences gardait encore quelque pudeur. Cependant il y aurait certainement injustice à ne voir partout que mensonge et corruption dans cette réaction orthodoxe. Quoique ce ne soit pas chose facile que de lire dans la conscience des hommes, qui n'y lisent pas toujours bien clairement eux-mêmes, on ne doute pas volontiers de la sincérité d'un Turenne, et sa *conversion* s'explique assez naturellement par une transformation graduelle d'opinion qu'on suit pas à pas dans son histoire, sans qu'on y veuille chercher des intérêts d'ambition et de famille. L'histoire de Turenne est celle de beaucoup d'autres. Les ardentes passions du seizième siècle une fois apaisées, et la discussion redevenue plus calme, l'insuffisance des bases de la réforme avait commencé d'apparaître. Elle ne se trouvait plus en état de maintenir sa position primitive contre le retour offensif le plus redoutable qu'elle eût jamais eu à repousser. Bossuet, sans doute, ne donnait ni ne pouvait donner satisfaction aux sentiments, aux inspirations intimes qui avaient soulevé le grand mouvement du protestantisme, mais il en détruisait tous les résultats formulés, toute la construction logi-

que, et démolissait pierre à pierre la contrefaçon d'Église essayée à Genève. Quand les ultramontains, au nom de la souveraineté spirituelle et de l'infaillibilité du pape, attaquaient la réforme sur sa nouveauté, elle pouvait leur répondre : « Vous aussi, vous êtes nouveaux ; car les premiers siècles de l'Église n'ont pas connu vos doctrines ! » Mais, si ces questions se trouvent rejetées parmi celles que n'a point décidées l'Église et dont on peut disputer dans les écoles, l'argument tombe : il reste, en face du protestantisme nouveau-né, la grande et ancienne Église, une dans ses dogmes fondamentaux, dans sa discipline générale et dans sa tradition ininterrompue, quoique divisée sur des points secondaires. Bossuet parvient ainsi à pousser ses adversaires dans ce dilemme : ou de se soumettre à l'Église, comme à la seule autorité solidement établie, ou de proclamer la négation de toute autorité infaillible en ce monde et l'émancipation de la conscience individuelle. La majorité de l'école arminienne prenait de plus en plus franchement ce dernier parti, au delà duquel Bossuet voyait poindre avec anxiété l'affranchissement de la lettre biblique, la souveraineté de la raison, le déisme et la religion naturelle. Quelques arminiens et beaucoup de calvinistes partageaient l'effroi du docteur catholique et préféraient le parti de la soumission.

Outre ces raisons théologiques, les succès du catholicisme et les pertes de la réforme s'expliquent encore par la tendance générale de la société française de ce temps vers l'unité, grand mouvement inverse de celui du xvi^e siècle. Cette unité était au moins aussi monarchique que religieuse, et c'était vers la religion du roi, tout autant que vers celle de l'Église, qu'on se sentait attiré. L'esprit de nationalité, plus ardent que réfléchi, qui remplissait la France, se précipitait vers la personnification

brillante que lui offrait Louis XIV, et, sans débattre la théorie du pouvoir absolu, acceptait complaisamment la forme passagère dont le grand roi pensait pour toujours l'envelopper.

Que ne s'est-on toujours contenté, dans la querelle religieuse, de cette controverse si digne, si grave, si modérée, si charitable même dans ses éloquentes attaques, si glorieuse à Bossuet et à toute l'Église gallicane ! Qui eût pu croire, à lire ces écrits qui présentent un tel contraste avec la sauvage polémique du xvi^e siècle, qu'on fût à la veille du retour des persécutions !

Et pourtant c'est la théorie du grand docteur gallican qui pousse vers cet abîme ! Si l'on croit que la violence soit légitime, bien que la douceur soit meilleure, on sera invinciblement entraîné à la violence. Qui décidera si la violence est nécessaire ou non, si ce n'est la passion et l'orgueil qu'irrite toute résistance ?

Louis XIV, d'abord retenu par Colbert et par sa propre raison, voudrait arrêter ou ralentir du moins l'impulsion qui l'emporte sur cette pente. Mais la raison pratique, quand elle n'a pas le génie pour flambeau, est bien faible pour lutter contre l'impérieuse logique des principes, et surtout des principes renforcés par les passions ! Il faudrait opposer aux principes de Bossuet les principes de l'Hôpital et de Henri IV ; or Louis XIV n'y croit pas. Richelieu lui-même a respecté la liberté religieuse plutôt en patriote qu'en philosophe ; plutôt parce que la violation en eût été fatale à la France que parce que cette violation eût été contre le droit. Le même motif de maintenir l'édit de Nantes subsiste ; l'œil d'aigle de Richelieu ne s'y fût pas trompé ; l'œil de Louis XIV s'y trompera un jour ! L'illusion des succès obtenus l'enveloppera peu à peu et lui voilera les obstacles quant à la consommation de l'œuvre. Louis s'en-

gagera de plus en plus au delà de ses plans primitifs ; les moyens d'action deviendront toujours plus condamnables ; l'achat des conversions , réglé , tarifé , deviendra une branche de l'administration publique , sous la direction du converti Pellisson. Non-seulement l'exécution de l'édit de Nantes sera resserrée dans les plus étroites limites , mais les entraves nouvelles à l'exercice du culte , les vexations contre les personnes des réformés se multiplieront de jour en jour. La majorité du clergé et de la magistrature excite incessamment le zèle et parfois dépasse les ordres du pouvoir royal. Une grande partie de la population est dans les mêmes sentiments : l'édit de Nantes n'avait été , pour bien des esprits , qu'une longue trêve , et ses principes n'avaient pas encore suffisamment pénétré au fond des cœurs. Beaucoup de gens concluaient de la nouvelle unité politique à l'ancienne unité religieuse , à l'unité imposée aux croyances , et la notion de la liberté de conscience était obscurcie dans les âmes ; étrange anomalie dans un siècle où l'individualité humaine avait acquis un si prodigieux développement , dans le siècle de Descartes , et peut-être parmi ses disciples mêmes , dont une partie , suivant la lettre et non l'esprit de la *méthode* , abandonnaient à l'autorité établie le domaine de la foi.

On sait où aboutit la route que suivit Louis XIV et que la France suivit avec lui : — à la révocation de l'édit de Nantes. Les illusions dont on entoura le grand roi pour le décider à cette mesure fatale font un singulier contraste avec ses prétentions à l'infailibilité , à l'omniscience , à l'omniprésence : Louis avait la prétention d'être tout , de tout voir et de tout faire par lui-même ; il se figurait que personne au monde n'oserait ni ne pourrait le tromper ; il était en effet le plus laborieux et le plus sagace des rois ; et cependant il fut entraîné dans l'erreur la plus grossière ,

non sur une question de détail, non sur un point secondaire, mais sur l'affaire peut-être la plus importante de son règne. Il crut n'avoir plus à réduire que quelques sectaires obstinés¹, et ce fut tout un peuple qu'il frappa.

Les conversions n'avaient entamé que les deux classes extrêmes de la population protestante, les nobles et les lettrés d'un côté, la lie de la populace de l'autre ; la masse bourgeoise et populaire était restée attachée à sa croyance. Louis, contre son attente, contre ses intentions et ses projets, se trouva induit à persécuter deux millions de Français, à faire revoir à la civilisation du xvii^e siècle les temps sinistres de son aïeul maternel Philippe II.

Sans doute une partie des hommes qui abusèrent Louis s'étaient abusés eux-mêmes ; mais cette terrible aberration n'en démontre pas moins d'une manière bien frappante l'inanité du gouvernement absolu.

Pour juger, dans la vérité de l'histoire, le fatal renouvellement des persécutions religieuses sous Louis XIV, il faut d'abord écarter deux points de vue également erronés. Les apologistes du grand roi ont voulu lui chercher une excuse dans un prétendu esprit de sédition qui se serait conservé parmi les protestants. Ceci est entièrement faux. Les protestants, depuis le temps de Richelieu, n'avaient donné au gouvernement aucun sujet de plainte. Les adversaires de Louis XIV, d'un autre côté, ont trop souvent paru s'imaginer que ce monarque, en renouvelant les persécutions religieuses dans un siècle de lumières, avait mis la France au ban de la civilisation et en dehors des mœurs européennes. Ce point de vue n'est pas plus vrai que l'autre. Ce n'est pas là qu'est le crime de Louis XIV. La France n'était pas au niveau de l'Europe,

¹ Nous examinons ici le fait et non le droit : la violation d'une seule conscience est aussi injuste que l'oppression d'un peuple entier.

et Louis ne l'a pas fait descendre au-dessous de ce niveau : la France était bien au-dessus du niveau de l'Europe, et Louis l'a précipitée du haut de cette supériorité.

Qu'on promène en effet ses regards sur les nations européennes au xvii^e siècle, que voit-on partout, si ce n'est l'intolérance? En Espagne, en Italie, en Autriche, en Pologne, l'intolérance catholique; en Angleterre, en Scandinavie, à Genève, l'intolérance protestante; en Hollande et dans la plupart des États germaniques, s'il n'y a plus de persécution comme dans les autres États, il y a tout au moins inégalité, interdiction des emplois publics aux dissidents, et, si la condition de l'Allemagne est moins mauvaise en fait de tolérance que celle du reste de l'Europe, c'est au traité de Westphalie, c'est-à-dire à la France, que l'Allemagne le doit.

Qu'on reporte maintenant les yeux sur la France; ce n'est pas la simple tolérance qu'on y rencontre; c'est l'égalité des droits entre les individus, sans distinction entre catholiques et protestants; c'est la liberté et presque l'égalité des deux cultes, système social inconnu jusqu'à au monde chrétien, et que la France n'a pas trop payé par quarante ans de calamités. « Maintenant, » dit le préambule de l'édit de Nantes, « qu'il plaît à Dieu commencer à nous faire jouir de quelque repos, nous avons » estimé ne le pouvoir mieux employer qu'à pourvoir qu'il » puisse être adoré et prié par tous nos sujets, et, s'il ne » lui a plu permettre que ce soit pour encore en une même » forme, que ce soit au moins d'une même intention. » Pour la première fois, dans cet acte immortel, les croyances diverses, au lieu de se jeter l'anathème, s'embrassent dans *une même intention*; elles reconnaissent qu'elles tendent par des voies différentes vers le même but, vers Dieu, et que ni l'une ni l'autre ne vient de l'enfer.

La philosophie politique a donc fait en France un premier et heureux effort pour séparer du devoir social les questions de conscience individuelle, pour séparer le citoyen du croyant, c'est-à-dire (car il importe ici de bien définir les termes), non pas pour fonder une loi *athée*, ce qui est un non-sens, mais pour séparer les principes religieux fondamentaux, les principes qui résultent de la nature même de l'esprit humain, et qui sont le lien *social* même, d'avec les croyances qui doivent appartenir au domaine de la liberté individuelle. L'édit de Nantes, en cessant de considérer les dogmes catholiques romains comme le lien social, a cherché ce lien dans les dogmes communs au catholicisme et au protestantisme : le domaine de la liberté veut davantage; ce n'est qu'un premier pas, mais ce premier pas est immense.

C'est de cette supériorité sociale et philosophique, donnée à la France par Henri IV en réalisant les maximes de l'Hôpital, que Louis-le-Grand va faire descendre notre patrie. Nos lois religieuses, au xvii^e siècle, sont plus avancées que nos mœurs : les masses n'ont point encore franchement accepté cette législation de mutuelle tolérance, et les lois elles-mêmes n'ont pas formulé assez nettement le principe conquis : il y a, dans le préambule même de l'édit de Nantes que nous venons de citer, une espèce de réserve bien naturelle, puisque les esprits les plus éclairés n'avaient pas encore compris que l'unité complète de croyance est incompatible avec les lois de l'esprit humain. Mais, de cette réserve, on devait tirer de bien déplorables conséquences. « Il n'a plu à Dieu, » dit le préambule, « permettre que ce soit pour encore en » une même forme qu'on le prie. » On espérait donc revenir un jour à cette *unité de forme*. A côté de cette réserve toute bienveillante, une réserve sinistre avait été

maintenue dans les formules de la monarchie : Henri IV n'avait osé effacer des rites du sacre le serment d'exterminer les hérétiques. La puissance des principes ne se prescrit pas : le principe maintenu dans les formules devait rentrer un jour dans les faits.

Tout le monde connaît les calamités économiques et politiques que la révocation attira sur la France.

Quant au résultat moral de la révocation, ce fut une réaction sourde d'abord, puis éclatante, impétueuse, irrésistible, contre l'unité absorbante et intolérante qui avait un moment fasciné la France, puis contre toute religion positive. Le vieux fanatisme protestant se réveilla dans un certain nombre d'esprits : une multitude bien plus nombreuse se précipita dans le scepticisme ou dans un déisme indifférent et négatif. Le mouvement philosophique, de la région calme et sublime où Descartes l'avait porté, descendit dans l'arène des passions et prit un caractère violemment hostile, non-seulement à telle ou telle religion, mais au principe religieux lui-même. Tout s'envenima, tout s'exaspéra jusqu'à ce qu'un libre penseur, sorti du sein du protestantisme, vint arrêter, au nom de la philosophie même, la réaction anti-religieuse suscitée par les actes du grand roi et par les doctrines du grand docteur gallican.

La croyance de Louis XIV à son infaillibilité politique l'avait mené à croire à son infaillibilité religieuse et à poursuivre ses sujets jusque dans l'asile de la conscience. Par une pente semblable, la croyance à son droit divin le mena insensiblement à oublier ses devoirs de monarque pour ne se souvenir que de ses droits, à absorber l'État en lui au lieu de s'absorber dans l'État : sa *gloire* devint le but unique de l'existence de la France. « Autrefois, dit un publiciste de ce temps, l'État entraînait partout; on

ne parlait que des intérêts de l'État, de la conservation de l'État, du service de l'État ; aujourd'hui le roi a pris la place de l'État. C'est le service du roi, c'est l'intérêt du roi, c'est la conservation des provinces et des biens du roi. On ne connaît plus à la cour de France d'autre intérêt que l'intérêt personnel du roi, c'est-à-dire sa grandeur et sa gloire. C'est l'idée à laquelle on sacrifie tout ¹ »

Le même principe, étendu de l'intérieur à l'extérieur, mena Louis à bouleverser le système français de l'équilibre européen pour tâcher de fonder à son profit la monarchie européenne rêvée par Charles-Quint, et d'écraser partout la Réforme et les institutions libres. La guerre de Hollande, les brigues faites en vue de la couronne impériale, l'opiniâtre appui donné à Jacques II, à la contre-révolution anglaise, furent les conséquences de ce principe et les causes des malheurs sous lesquels faillit succomber la France. Louis, après avoir été l'objet de l'admiration universelle, finit par proscrire une partie de ses sujets, par ruiner le reste et par soulever l'Europe entière contre lui.

VIII.

CONCLUSIONS.

En exposant, au commencement de cette étude, la transition du gouvernement de Richelieu au gouvernement de Louis XIV, nous nous sommes demandé ce qu'avait dû nécessairement produire cette transformation d'une dictature de fait, d'un accident glorieux, en une monarchie régulièrement absolue et fondée sur l'hérédité. Nous nous sommes posé une triple question :

4^o Au lieu de s'absorber dans l'État, comme faisait le

¹ Soupirs de la France esclave, XI^e Mémoire, 1689.

ministre dictateur, le roi qui règne et gouverne n'absorbera-t-il point l'État en lui?

2° Au lieu de poursuivre exclusivement l'intérêt de la grandeur nationale, ne subordonnera-t-il pas l'intérêt de la France à l'intérêt du principe héréditaire?

3° Dans l'ivresse de cette autorité, dont la source est en lui-même et dont rien ne borne l'expansion, respectera-t-il la liberté d'un culte différent du sien, et même le sanctuaire de la conscience?

Les faits ont répondu. Nous avons essayé d'exposer cette réponse dans les pages qui précèdent.

La France de 1640 avait été à la tête de l'Europe. La France de 1715 voit la suprématie transférée à l'Angleterre. Elle est devenue le foyer du despotisme héréditaire, tandis que l'Angleterre et la Hollande passent pour les asiles de la lumière et de la liberté. Quand son génie affaibli se réveillera, ce sera pour présenter, presque pendant tout un siècle, le contraste inouï d'une nation qui est la première par les idées et presque la dernière par la politique, par la pratique du gouvernement. Elle ne rétablira l'accord entre sa grandeur intellectuelle et sa grandeur politique qu'en détruisant de fond en comble l'édifice de Louis XIV.

Nous nous sommes aussi demandé quelle fut l'influence personnelle de Louis XIV sur le développement de la civilisation française, question qui n'est pas complètement impliquée dans les trois autres. Cette influence fut éclatante toujours et salubre à beaucoup d'égards; mais la plupart des services que rendit Louis XIV à la société française ne furent que des applications judicieuses du système antérieur à son avènement : les maux qu'il infligea à la France furent bien les fruits de son système personnel.

Le système est donc condamné, mais l'homme fut digne d'excuse. La dictature ministérielle, qui avait eu des résultats si heureux pour la France, reposait sur un fait, non sur un principe ; Louis n'eut donc pas de principes à détruire pour établir sa monarchie, et il développa, à sa manière, les conséquences du fait. La pente, nous l'avons dit, fut presque insensible. Ce qu'il détruisit, ce fut l'admirable système fondé, avant Richelieu lui-même, par Henri IV, pour la politique extérieure et les affaires de la religion. Mais, s'il fut bien coupable envers les destinées de la France, il eut de bien nombreux complices. La plus grande partie de la génération contemporaine fut solidaire de ses erreurs. Les nations ne sont pas toujours innocentes des fautes et des crimes de leurs chefs, lors même qu'elles n'ont point de part directe au gouvernement de leurs destinées.

TABLE DES MATIÈRES.

I. — INTRODUCTION.	4
II. — LOUIS XIV ET SA COUR.	5
III. — SCIENCES ET LETTRES.	47
IV. — POÉSIE. — THÉÂTRE. — LA LITTÉRATURE ET LA SOCIÉTÉ. .	23
V. — MORALISTES. — ÉLOQUENCE SACRÉE.	43
VI. — BEAUX-ARTS. — VERSAILLES.	54
VII. — L'ÉDUCATION DU DAUPHIN. — VUES COMPARÉES DE LOUIS XIV ET DE BOSSUET.	67
VIII. — CONCLUSIONS.	95



